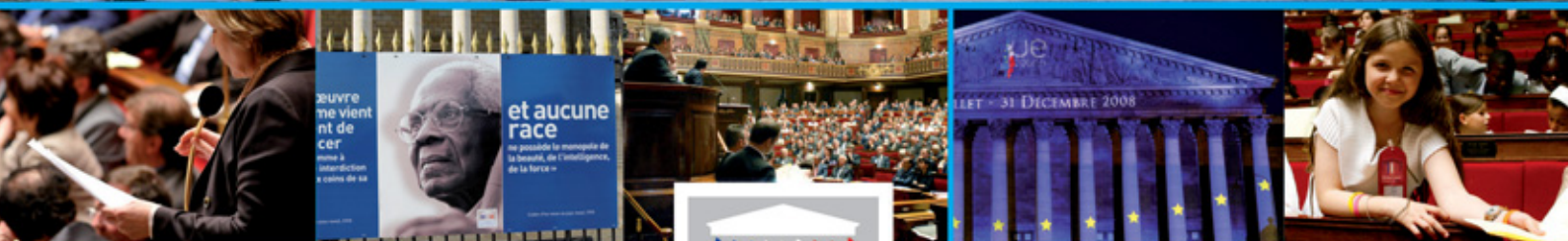




2008

Une année à
l'Assemblée
nationale

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



œuvre
ne vient
nt de
cer
rme à
interdiction
a copie de sa



et aucune
race
ne possède le monopole de
la santé, de l'intelligence,
de la force





ÉDITORIAL DE BERNARD ACCOYER

Jamais peut-être depuis les débuts de la V^e République, l'Assemblée nationale n'aura connu une année aussi intense, aussi active, aussi forte que l'année 2008.

Deux sessions extraordinaires ont vu les députés siéger jusqu'au cœur de l'été. Plus d'une centaine de rapports d'information – un record absolu – ont été adoptés en moins de douze mois. Et, du marché du travail à l'environnement, des institutions à la solidarité, les députés auront accompli une œuvre législative d'un volume pratiquement inédit, qui les aura tenu mobilisés sans relâche tout au long des sessions.

La contrepartie de ce surcroît d'activité apparaît clairement aux yeux de tous. Si nous voulons assumer la plénitude de nos missions en sauvegardant la sérénité qui sied à notre institution, il nous faut travailler mieux, il nous faut organiser nos débats de manière plus rationnelle, il nous faut adapter les règles de la procédure parlementaire aux réalités de notre temps.

Cette rationalisation est d'autant plus urgente que nos compatriotes exigent de nous toujours plus de présence en circonscription. Que, simultanément, l'attente d'une Assemblée qui exprime au plus haut niveau la diversité politique du pays ne faiblit pas. Qu'enfin, l'aspiration à voir l'État mieux géré et les lois mieux appliquées grâce à la vigilance du contrôle parlementaire est chaque jour plus forte.

Bref – et qui pourrait le déplorer ? – une modification de nos comportements s'impose en raison même de l'attente citoyenne dont nous, députés, sommes l'objet. En raison même de l'aspiration des Français à voir notre Assemblée remplir sans complexe ni faiblesse un rôle plus actif au sein de nos institutions.



PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



C'est pourquoi, dès que le projet de révision de notre Constitution s'est dessiné, je me suis appliqué à ce qu'y soient inscrites les évolutions souhaitées de longue date sur tous les bancs de notre Assemblée : examen en séance portant sur le texte issu du travail en commission, étude d'impact obligatoire pour chaque projet de loi déposé, rétablissement d'un ordre du jour équilibré entre projets gouvernementaux et initiative parlementaire...

Ces avancées ont été adoptées et intégrées à notre Loi fondamentale au terme d'échanges vifs et serrés, mais toujours dignes et respectueux. La densité des débats qui ont conduit à la réforme constitutionnelle, durant lesquels l'expression d'oppositions tranchées n'a en rien empêché un productif travail d'amendement, a fait honneur, je veux le souligner ici, à l'institution parlementaire.

C'est désormais dans le même esprit, où les légitimes différences de sensibilité n'excluent nullement la volonté de travailler ensemble, que l'Assemblée s'est attachée à réformer de fond en comble son Règlement. Je veillerai sans dévier, sur ce chantier comme sur d'autres, à donner la priorité absolue à l'échange et à la recherche du consensus et, lorsqu'il ne sera pas possible, à la définition de solutions d'équilibre.

Car, en ces temps difficiles, la première mission que les Français attendent de leur Assemblée nationale est d'exprimer la diversité d'opinions du pays, mais aussi la dignité et la capacité de rassemblement dans l'effort qui, seules, sont la marque des grands parlements et des grandes démocraties.

BERNARD ACCOYER



LE MOT DE LA QUESTURE

L'année 2008 a été pour la Questure une année d'importante activité au service de la modernisation de l'Assemblée nationale.

Modernisation d'abord, avec le choix fait de tirer tout le parti possible des outils informatiques et des nouvelles techniques d'information et de communication au service de notre institution. Ces choix auront des effets dans la durée, avec la dématérialisation de la gestion des amendements, le changement du système de gestion de la bibliothèque, l'automatisation des tâches de confection des tables nominatives des débats et la rationalisation des moyens d'impression et de reprographie.

Modernisation ensuite, s'agissant de l'information mise à la disposition de nos concitoyens. La décision prise d'offrir une large diffusion des images vidéo des travaux des députés sur Internet permettra de créer des services de vidéo à la demande pour le grand public comme pour les députés. C'est ce même souci de mieux faire connaître le travail des députés, soit auprès du public, soit auprès des journalistes, qui a conduit à rénover les installations techniques de notre Chaîne parlementaire et à installer une salle de conférences de presse au Palais Bourbon.



Modernisation également, avec la mise à jour de nos règles et pratiques comptables permettant leur certification par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables dans une totale transparence. Je n'aurais garde d'oublier ici la mobilisation de tous pour l'organisation de deux Congrès à Versailles et des manifestations interparlementaires à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne. L'année 2008 aura enfin vu la poursuite de la remise à niveau du patrimoine affecté à l'Assemblée nationale, et des conditions de travail de nombreux députés, avec l'achèvement des travaux de rénovation de notre principal immeuble de bureaux à proximité immédiate du Palais Bourbon. Cette première étape a été franchie sans écart significatif par rapport aux délais et à l'enveloppe budgétaire impartis au projet. La deuxième étape a été engagée avec le lancement des travaux de rénovation de l'immeuble contigu du 103 rue de l'Université qui permettra d'offrir à l'automne prochain vingt bureaux doubles de députés supplémentaires.

RICHARD MALLIÉ
AU NOM DU COLLÈGE DES QUESTEURS

LES GROUPES POLITIQUES



GROUPE UMP

« 100% de loyauté au Président de la République, 100% de liberté de débat et de proposition », c'est la marque de fabrique du groupe UMP depuis le début de la législature. L'année 2008 a été l'occasion d'en faire la démonstration.

Dans l'hémicycle, en commissions, sur le terrain, nous avons poursuivi notre travail sans relâche pour tenir un à un tous les engagements pris avec Nicolas Sarkozy devant les Français en 2007. Travaillant le plus en amont possible sur les textes, les députés UMP ont apporté leur soutien et leur contribution à plusieurs réformes essentielles :

- Dans le domaine économique avec la loi de modernisation de l'économie. Elle vise à favoriser la croissance de nos entreprises et à mieux protéger les consommateurs, en simplifiant les contraintes, en réduisant les délais de paiement, en facilitant la vie des entrepreneurs, en renforçant la concurrence pour faire baisser les prix...

- Dans le domaine environnemental avec la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. C'est une véritable révolution écologique qui s'ouvre pour notre pays. Elle fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et se base sur une approche positive qui conçoit l'environnement comme un gisement de croissance, d'emploi et d'innovation.

- En matière d'emploi et de solidarité avec la loi sur le Revenu de Solidarité Active. Le RSA met fin à la logique de l'assistanat institutionnalisée par le RMI et incite au retour à l'emploi en rendant le travail plus attractif que les revenus de l'assistance. Avec la fusion ANPE-UNEDIC et la modernisation du contrat de travail, c'est une évolution importante pour revaloriser le travail.

- Dans le domaine culturel avec la réforme de l'audiovisuel public. Après plusieurs mois de préparation, le vote en première lecture de la loi sur la nouvelle télévision publique donne à France Télévisions la liberté et les moyens de s'affirmer comme un véritable service public, ambitieux, différent et créatif.

Ces quelques réformes illustrent la dynamique de changement à laquelle participent les députés UMP, sur tous les fronts. Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, nous avons également renforcé notre coopération avec nos homologues européens, à travers « le Club des 27 ».

Enfin, dans la période de crise économique internationale qui s'est ouverte en 2008, nous avons fait preuve de la plus grande réactivité pour soutenir l'action du Président de la République et du Gouvernement. Cette réactivité a permis d'éviter l'effondrement du système financier et d'adopter rapidement un plan de relance pour contrer les effets de la crise.

En 2008, le changement le plus important pour le Parlement est sans conteste la réforme des institutions votée le 21 juillet dernier. Les députés UMP ont largement participé à cette réforme constitutionnelle qui revalorise considérablement le Parlement, au cœur de notre V^e République.

Nous sommes déterminés à tirer toutes les conséquences de cette réforme, qui va nous permettre de mieux légiférer, de mieux contrôler l'action du Gouvernement et de mieux évaluer les politiques publiques. Cela nous impose de réinventer complètement notre façon de travailler, en « coproduction » avec le Président de la République, le Premier ministre et les ministres.

Dans un contexte économique difficile qui marque le retour de la volonté politique en France et sur la scène internationale, les citoyens attendent beaucoup de leurs responsables politiques. Au Parlement et dans nos circonscriptions, nous sommes plus déterminés que jamais à servir les Français et à moderniser notre pays.

GROUPE UMP

- PRÉSIDENT : Jean-François Copé
- ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP
- Téléphone : 01 40 63 60 65
Télécopie : 01 40 63 53 08
Groupe.ump@assemblee-nationale.fr
- Site Internet :
www.ump.assemblee-nationale.fr



GROUPE SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE (SRC)

2008 a été un tournant majeur dans notre histoire contemporaine. La crise financière la plus grave depuis la guerre a plongé le monde dans la récession et réhabilité les principes de régulation et d'intervention publique que le groupe socialiste, radical et citoyen a constamment défendus dans son action parlementaire.

De la contestation des choix du Président de la République (maintien du paquet fiscal, dérégulation économique et sociale, paupérisation de l'Etat et des services publics) à la construction d'un contre-plan de relance fondé sur l'investissement, l'emploi et le pouvoir d'achat, un même fil rouge a guidé les députés SRC : proposer un nouveau modèle qui permette au pays de sortir de la crise plus fort et plus solidaire. Nous avons voté contre le plan de relance parce qu'il a oublié le pouvoir d'achat et l'emploi. Nous nous sommes abstenus sur le plan de sauvetage des banques parce qu'il comportait de graves lacunes pour l'accès au crédit des ménages et des entreprises. Les faits nous ont donné raison.

Dans le même esprit, notre groupe a été à l'origine de tous les grands débats sur les libertés publiques. Dans nos longues batailles dans l'hémicycle sur l'indépendance de l'audiovisuel public ou le droit d'amendement, nous avons voulu mettre en lumière la tentation autoritaire du Président de la République qui touche à tous les domaines : la vie des citoyens, la presse, les institutions. La réforme de la Constitution a été l'occasion manquée de rééquilibrer les pouvoirs : le rejet de toutes nos propositions, les atteintes manifestes aux droits d'expression et d'amendement de l'opposition justifiaient notre opposition.

Il ne s'agit pas d'une affaire de parlementaires. Sans cette liberté d'amender, sans ce pouvoir de prendre le temps du débat, il nous aurait été impossible d'alerter l'opinion sur les dangers de la légalisation des OGM. Nous n'aurions jamais pu fléchir la volonté présidentielle de remettre en cause la durée légale du travail ou le repos dominical.

Notre opposition a été utile, elle a servi les Français. Chaque fois qu'une réforme a renforcé la cohésion du pays, nous l'avons soutenue : le RSA, le Grenelle de l'environnement. Mais quand on nous a demandé de cautionner les impasses de la guerre en Afghanistan ou le retour de la France dans l'OTAN, il était de notre devoir de dire Non et de demander la censure du Gouvernement.

C'est dans ce travail opiniâtre de convictions, d'opposition et de propositions que les députés socialistes, radicaux et citoyens ont pu faire entendre la voix de la gauche. A la République personnelle du Président Sarkozy, nous avons opposé notre conception d'une République fondée sur la responsabilité des citoyens, des élus, des partenaires sociaux... Nous n'avons pas toujours été entendus, mais notre réussite est d'avoir permis que le Parlement redevienne l'écrin des grandes controverses de notre société.

LES INSTANCES DU GROUPE SRC

- PRÉSIDENT : Jean-Marc Ayrault
- 1^{er} VICE-PRÉSIDENT, CHARGÉ DES FINANCES : Jérôme Cahuzac
- 2^e VICE-PRÉSIDENT, CHARGÉ DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES : François Brottes
- 3^e VICE-PRÉSIDENTE, CHARGÉE DE L'IMMIGRATION : George Pau Langevin
- PORTE-PAROLE : Aurélie Filippetti ; André Vallini
- VICE-PRÉSIDENTS : Didier Migaud (*président de la Commission des finances*), Patricia Adam (*responsable de la Commission de la défense*), Marisol Touraine (*responsable de la Commission des affaires sociales*), Manuel Valls (*responsable de la Commission des lois*), François Loncle (*responsable de la Commission des affaires étrangères*), Jérôme Lambert (*responsable de la Commission chargée des affaires européennes*), Pascale Crozon (*responsable de la Délégation aux droits des femmes*), Bruno Le Roux (*découpage électoral et modes de scrutin*), Delphine Batho (*sécurité*), Patrick Bloche (*culture*), Alain Claeys (*bioéthique*), Catherine Coutelle (*famille*), Michèle Delaunay (*politique de l'âge*), Bernard Derosier (*fonction publique*), Valérie Fourneyron (*jeunesse et sports*), Henri Jibrayel (*transports*), Marietta Karamanli (*Enseignement supérieur*), Jean-Yves le Bouillonnet (*logement*), Jean-Yves Le Déault (*recherche*), Philippe Martin (*Environnement*), Didier Mathus (*Communication*), Sandrine Mazetier (*Education*), Arnaud Montebourg (*justice*), Germinal Peiro (*agriculture*), Bernard Roman (*institutions*), Christophe Sirugue (*Exclusion*), Pascal Terrasse (*protection sociale*), Jean-Jacques Urvoas (*politique pénale*), Alain Vidalies (*travail/ emploi*)
- VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : Danièle Hoffmann-Rispal ; Alain Néri
- SECRÉTAIRES : Danièle Bousquet ; Paul Giacobbi ; Jean-Pierre Kucheida ; Henri Nayrou ; Odile Saugues
- QUESTEUR : Marylise Lebranchu



GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE (GDR)

En 2008, le Président de la République a poursuivi sa démolition des droits et des acquis sociaux avec le même objectif : imposer à nos concitoyens des sacrifices permettant aux actionnaires et aux milieux financiers d'atteindre un niveau de dividendes et de privilèges sans égal. La loi modifiant les conditions d'indemnisation des personnes privées d'emploi ou celle abusivement intitulée modernisation du marché du travail en sont la plus parfaite illustration.

Voulant gérer seul le pays, il a fait de son Premier ministre un directeur de cabinet, de notre Parlement une chambre d'enregistrement, allant jusqu'à parfois mépriser les parlementaires. Le lamentable épisode de la suppression de la publicité sur les chaînes audiovisuelles publiques en est l'un des summums, la loi étant appliquée avant même qu'elle ne soit votée ! Il est un avant-goût de la réforme institutionnelle, inspirée par la réforme de notre Constitution votée sans les voix du groupe GDR, visant à priver les parlementaires de leur droit de débattre.

De la même façon, le vote à Versailles de la ratification du traité de Lisbonne a bafoué le choix majoritaire des Françaises et des Français lors du référendum du 29 mai 2005.

Beaucoup de déclarations d'intention ont ponctué l'année, mais bien souvent, comme avec le Grenelle de l'environnement, elles seront restées de l'affichage. Le groupe GDR a, malgré cela, joué un rôle actif de propositions dans ce domaine comme avec la loi sur les organismes génétiquement modifiés.

Loin d'être exhaustif, ce rapide état des lieux ne peut manquer d'évoquer l'effondrement des bourses et du système financier. Il a mis en relief l'injustice et l'hypocrisie du système capitaliste. C'est ainsi que des dizaines de milliards d'euros ont été injectés dans le système bancaire et dans les principales industries, alors même qu'ils annoncent des profits records et des rémunérations avantageuses pour leurs dirigeants et leurs actionnaires, et tandis que délocalisations, plans de licenciements, chômage technique, bas salaires, mises à la porte des intérimaires et précaires se multiplient dans ces entreprises et leurs sous-traitants. Face à cette crise profonde du capitalisme, les député-e-s communistes, républicains, parti de gauche, les député-e-s verts et les député-e-s ultra marins ont fait des propositions pour inverser la logique d'un système qui a fait son temps.

Dans un monde plein d'incertitudes, mais où des résistances nombreuses s'organisent, les député-e-s du groupe GDR, dans leur diversité, force de propositions et de rassemblement, ont contribué à porter les voix de celles et ceux qui aspirent à un réel changement de politique.

• **COMMUNISTES, RÉPUBLICAINS, PARTI DE GAUCHE** : Marie-Hélène Amiable, François Asensi, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Marie-George Buffet, Jean-Jacques Candelier, André Chassaigne, Jacques Desallangre, Marc Dolez, Jacqueline Fraysse, André Gerin, Maxime Gremetz, Pierre Gosnat, Jean-Paul Lecoq, Roland Muzeau (PORTE-PAROLE), Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier (PRÉSIDENT DU GROUPE GDR), Michel Vaxès.

• **VERTS** : Martine Billard (Vice-présidente), Yves Cochet, Noël Mamère, François de Ruyg.

• **ULTRA MARINS** : Huguette Bello (Vice-présidente), Alfred Marie-Jeanne.

• **SECRETARIAT :**

Dominique TOURAINE, Secrétaire général, coordination des député-e-s Communistes, Républicains et Parti de Gauche

Tél : 01 40 63 60 90 - Fax : 01 40 63 55 21

dtouraine.gdr@assemblee-nationale.fr

Barbara POMPILI, Secrétaire générale adjointe, coordination des député-e-s Verts

Tel : 01 40 63 60 82

bpompili.gdr@assemblee-nationale.fr

Sonia CHANE-KUNE / Nadine NACITAS, Secrétaires générales adjointes, coordination des député-e-s Ultra marins

Tél : 01 40 63 18 27 / Tel : 01 40 63 18 18

hbello@assemblee-nationale.fr ; amariejeanne@assemblee-nationale.fr

• **SITES INTERNET :**

Député-e-s Communistes, Républicains et Parti de Gauche

<http://www.comunistes-republicains-partidegauche.assemblee-nationale.fr>

Député-e-s Verts :

<http://www.lesverts.fr>, rubrique « Aux Parlements »

Député-e-s Ultra marins :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/fiches_id/441.asp

http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/fiches_id/2075.asp



GROUPE NOUVEAU CENTRE

Cette année 2008 aura été marquée par une activité parlementaire particulièrement dense. Il était urgent d'engager la transformation du pays afin d'être au rendez-vous des nombreuses attentes de nos compatriotes.

En tant que partenaire de la majorité présidentielle, le groupe Nouveau Centre n'a cessé d'apporter sa contribution constructive et objective à la poursuite de réformes structurelles aussi majeures que le Grenelle de l'environnement, la loi de modernisation de l'économie, la revalorisation du dialogue social, la généralisation du RSA ou encore, la modernisation de nos institutions.

Cette année encore, nous sommes restés fidèles à la ligne de conduite que nous nous étions fixés en début de législature : être un partenaire loyal de l'action gouvernementale, mais un partenaire vigilant et attentif qui joue pleinement son rôle de force de proposition, afin d'accompagner les réformes tout en s'efforçant de les améliorer.

Nous nous sommes notamment battus pour que le financement du RSA soit partiellement assuré par un plafonnement des niches fiscales. Celles-ci permettraient à certains de nos compatriotes les plus aisés d'être exonérés de l'impôt sur le revenu. Il s'agissait donc de remettre de la justice dans une législation fiscale qui en avait bien besoin.

Nous avons fait inscrire dans le marbre constitutionnel la reconnaissance du pluralisme, car nous sommes intimement convaincus qu'un parlement bipartite ne peut représenter la diversité de la société française.

Nous avons mené des combats décisifs pour assurer à l'audiovisuel public un financement pérenne et légitime, pour renforcer les garanties salariales, pour assurer la diversité de la représentation syndicale ou encore, pour défendre les PME dans une économie globalisée.

Malheureusement, l'année 2008 aura également été marquée par une crise économique mondiale d'une ampleur sans précédent. La majorité a dû faire preuve d'une grande réactivité pour protéger les Français, et redéfinir les priorités de son action politique.

Si les réformes étaient nécessaires en 2008 pour moderniser notre pays, elles deviennent aujourd'hui indispensables pour sortir renforcés de la crise que nous traversons. Aussi, 2009 sera l'année de la relance.

Relance économique, à travers une politique d'investissement dans l'avenir destinée à provoquer le retour de la croissance.

Relance des solidarités : l'attention des politiques publiques doit se réorienter vers nos compatriotes les plus faibles, et le Nouveau Centre est déterminé à soutenir les Français les plus fragilisés. L'économie doit être au service de l'homme, et non l'inverse.

Relance de la démocratie enfin, à travers la mise en œuvre de la révision constitutionnelle qui permettra de réhabiliter le rôle du Parlement et de moderniser notre démocratie représentative.

Le chemin de la transformation de la France est encore long, et le Nouveau Centre entend prendre toute sa place dans les nombreux débats qui nous attendent.

Nous défendons l'idée d'un Etat moderne : décentralisation renforcée, compétences des collectivités clarifiées, péréquation territoriale assurée.

Nous voulons garantir le respect des droits individuels. Ainsi le Nouveau Centre déposera une proposition de loi pour encadrer les fichiers de police, afin qu'ils soient plus respectueux des libertés de chacun.

Enfin, la crise économique et les efforts qu'elle exige pour soutenir l'activité économique et les ménages ne doit pas nous faire perdre de vue l'objectif de maîtrise de nos dépenses publiques : nous plaçons cette exigence au cœur de notre action pour ne pas faire peser le poids de notre insouciance sur nos enfants.

Libres et indépendants, nous nous efforcerons d'enrichir la majorité parlementaire de nos valeurs de centre droit : des valeurs humanistes, sociales, libérales et profondément européennes.

GROUPE NOUVEAU CENTRE

• PRÉSIDENT : François Sauvadet

• Tél : 01 40 63 67 04

Fax : 01 40 63 52 25

• SITE INTERNET :

www.nc.assemblee-nationale.fr



TEMPS FORTS

17 avril

L'HOMMAGE DES DÉPUTÉS À AIMÉ CÉSAIRE,

« IMMENSE ET PRIMORDIAL »

« Une grande voix vient de s'éteindre, la voix d'un immense poète et d'un homme politique primordial » : c'est par ces mots que Bernard Accoyer a exprimé l'émotion soulevée parmi les députés par la disparition de leur ancien collègue Aimé Césaire. Chantre de la décolonisation, père de la « négritude », Aimé Césaire avait représenté la Martinique au Palais Bourbon sans discontinuer de la Libération jusqu'en 1993. En hommage, l'Assemblée a réédité quatre de ses discours les plus marquants prononcés dans l'hémicycle et publié le tapuscrit inédit de son célèbre *Cahier d'un retour au pays natal*. Elle a également apposé pendant plusieurs semaines devant sa colonnade plusieurs citations emblématiques du poète.



1^{er} juillet



EUROPE : LA PRÉSIDENTIE DE TOUS LES FRANÇAIS

Le 1^{er} juillet, l'ouverture de la Présidence française de l'Union européenne a constitué le point de départ d'un semestre particulièrement dense pour les députés. Pour mieux faire partager cet événement à nos concitoyens, l'Assemblée a multiplié les actions symboliques, illuminant durant six mois sa colonnade aux couleurs de l'Europe et organisant de nombreux événements culturels « européens » au Palais Bourbon. Mais, naturellement, c'est d'abord par leurs travaux de fond que les députés se sont associés à ce temps fort pour notre pays, quinze rencontres interparlementaires, organisées tant à Paris qu'à Strasbourg, permettant à la représentation nationale de faire valoir ses priorités sur les grands dossiers communautaires.

9 juillet

À L'HÔTEL DE LASSAY, LE « MERCI À LA FRANCE » D'INGRID BETANCOURT

« Avec vous, nous accueillons la liberté, ce mot qu'aujourd'hui vous symbolisez » : c'est avec ces paroles empreintes de joie mais aussi de gravité que Bernard Accoyer a reçu Ingrid Betancourt à l'Hôtel de Lassay, quelques jours après sa libération. Celle qui, durant six années, a été l'otage des FARC avait en effet tenu à réserver l'une de ses toutes premières visites de femme libre à la représentation nationale. « Si je suis libre, c'est grâce à vous » a-t-elle lancé aux députés réunis dans la Galerie des Fêtes, évoquant avec émotion « cette France qui se battait pour [elle] » et dont l'écho lui parvenait « telle la lumière d'un phare » jusqu'au fond de sa captivité.



2008

21 juillet



LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS

Députés et sénateurs ont clos leurs travaux de la session 2007-2008 par l'adoption de la « loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République ». Acquis au terme d'intenses débats, cette révision – qui vise notamment à revaloriser le rôle du Parlement – s'impose comme la plus considérable qu'ait jamais connue notre loi fondamentale, dont plus de la moitié des articles se voient modifiés ou complétés. **Le vote du Congrès marque également pour l'Assemblée le point de départ d'un important travail de rénovation de ses propres règles de fonctionnement**, la réforme constitutionnelle impliquant une très large refonte du règlement de chacune des deux assemblées ainsi que des textes régissant la procédure législative.

22 septembre

LES DÉPUTÉS DÉBATTENT DE L'INTERVENTION FRANÇAISE EN AFGHANISTAN

Appliquant sans attendre la nouvelle disposition de la Constitution soumettant à l'accord du Parlement la prolongation au-delà de quatre mois de toute opération militaire extérieure, les députés ont ouvert la session extraordinaire de septembre 2008 en débattant de l'intervention française en Afghanistan. Après avoir entendu le Premier ministre, **ils ont autorisé la poursuite de la mission par 343 voix contre 210**, non sans attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'un meilleur équipement de nos forces stationnées sur place. Avant d'entamer leurs débats, ils avaient tenu à saluer solennellement la mémoire des dix soldats français tombés dans l'embuscade d'Uzbine, en observant dans l'hémicycle une minute de silence.



8 octobre



L'ASSEMBLÉE RÉACTIVE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE

Tout au long de la crise financière de l'automne 2008, la représentation nationale a su faire jouer la plénitude de ses pouvoirs de décision et de contrôle, contribuant par sa réactivité au rétablissement de la confiance. Dès le 8 octobre, les députés obtenaient du Gouvernement la tenue d'un débat dans l'hémicycle sur la stratégie retenue pour juguler la tourmente traversée par le système bancaire. Puis, le 14 octobre, **quarante-huit heures après la mise sur pied du plan de sauvetage élaboré par l'Eurogroupe, ils adoptaient en urgence les mesures législatives nécessaires à l'entrée en vigueur de celui-ci**. Enfin, soucieux que des leçons de fond soient tirées d'une crise qui a révélé de graves dérives éthiques, ils ont pris l'initiative exceptionnelle de créer un groupe de travail commun avec le Sénat. Cette structure, associant l'ensemble des sensibilités politiques représentées au Parlement, a d'ores et déjà formulé des recommandations de réforme du système financier international en vue de la réunion du G20 du 15 novembre 2008.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PAGE 2



Éditorial de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale
Le mot de la Questure
Les groupes politiques
Temps forts 2008
Sommaire

page 2
page 4
page 6
page 8
page 10

REPRÉSENTER TOUS LES FRANÇAIS

PAGE 12



Les 577 députés de l'Assemblée 2008
Les grandes missions du député
Les instances de l'Assemblée nationale

page 14
page 16
page 18

L'ACTION LÉGISLATIVE

PAGE 24



Institutions & droit
Justice & sécurité
Économie & pouvoir d'achat
Environnement
Solidarité & emploi
Lois adoptées 2008

page 26
page 28
page 30
page 32
page 34
page 36



ÉVALUER, CONTRÔLER, INFORMER

PAGE 38



Questions de société
Performance financière de l'État
Affaires européennes
Diplomatie, défense

page 40
page 42
page 44
page 46

LA VIE DE L'ASSEMBLÉE

PAGE 48



Au jour le jour
Mémoire, valeurs et avenir

page 50
page 52

CHIFFRES-CLÉS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PAGE 54



Chiffres-clés 2008
Renseignements pratiques

page 54
page 56



REPRÉSENTER TOUS LES FRANÇAIS

MAISON COMMUNE DE LA DÉMOCRATIE ET DU PEUPLE SOUVERAIN, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A POUR PREMIÈRE MISSION DE REPRÉSENTER LA FRANCE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ. PAR LEURS DIFFÉRENCES D'OPINION, MAIS AUSSI DE GÉNÉRATION, DE PROFESSION, DE SEXE OU D'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE, LES DÉPUTÉS CONSTITUENT LES MEILLEURS PORTE-PAROLE DES ASPIRATIONS ET DES ATTENTES DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS. CETTE MISSION DE REPRÉSENTATION A ÉTÉ CONFORTÉE PAR LA RÉCENTE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE. CELLE-CI DONNE AUX DÉPUTÉS ET AUX INSTANCES DIRIGEANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES POUVOIRS ÉTENDUS POUR FAIRE VIVRE LE PLURALISME, QUI EST AU CŒUR DE NOTRE DÉMOCRATIE.



14 COMPOSITION

LES 577 DÉPUTÉS DE L'ANNÉE 2008



16 FONCTIONS

LES GRANDES MISSIONS DU DÉPUTÉ



18 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (1)

LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU



20 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (2)

LE COLLÈGE DES QUESTEURS ET LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ASSEMBLÉE



22 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (3)

LES COMMISSIONS, LES DÉLÉGATIONS ET LES OFFICES



LES 577 DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE 2008⁽¹⁾

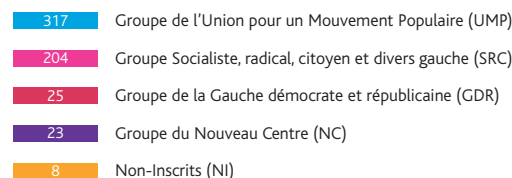
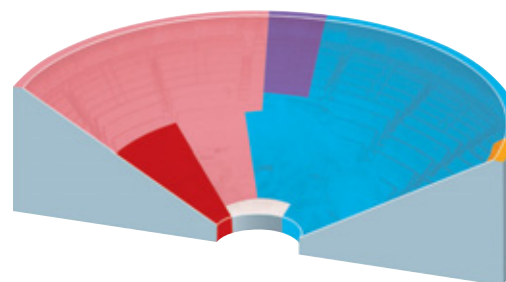
Le député est au cœur de la démocratie républicaine. Élus de terrain, demeurant de manière permanente au contact de leur circonscription, issus de toutes les tranches d'âge de la population active, les 577 députés constituent le reflet vivant de la France d'aujourd'hui.

⁽¹⁾ Données : février 2009.



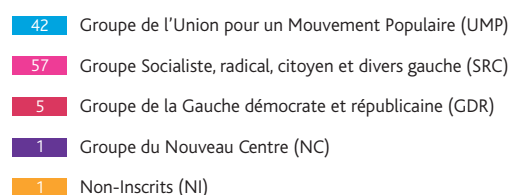
LES DÉPUTÉS PAR GROUPES POLITIQUES

Au terme de l'article 19 du Règlement de l'Assemblée nationale, « **les députés peuvent se regrouper par affinités politiques**; aucun groupe ne peut compter moins de 20 membres, non compris les députés apparentés (...) ».



107 FEMMES SIÈGENT À L'ASSEMBLÉE

À la suite des dernières élections législatives de juin 2007, **le taux de féminisation de l'Assemblée est passé de 13% à 18,5%**. Cette proportion est comparable à celle que connaissent d'autres pays européens tels que le Royaume-Uni (19%) ou l'Italie (21%). La France reste cependant loin derrière les pays les plus en pointe, tels que l'Allemagne (32%) ou la Suède (47%).





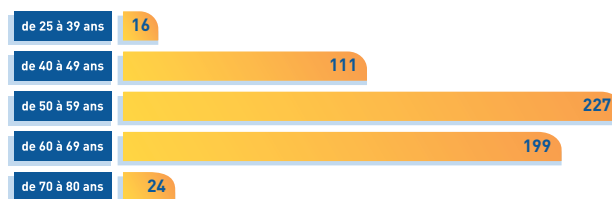
LES NOUVEAUX DÉPUTÉS 2008

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE



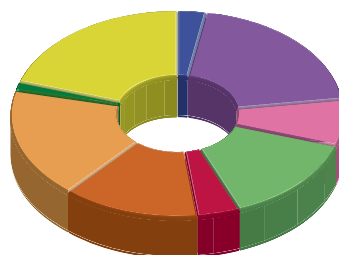
56 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

La tranche d'âge la plus représentée est celle des quinquagénaires avec près de 40 % des sièges. L'âge moyen des parlementaires s'établit à 56 ans. Le benjamin de l'Assemblée nationale, Olivier Dussopt, a 30 ans; la benjamine, Sylvia Pinel, 31 ans.



LES DÉPUTÉS : ORIGINES SOCIOPROFESSIONNELLES

Une grande variété de professions d'origine permet à la représentation nationale d'exprimer la diversité du paysage socioprofessionnel de la France. Certaines catégories professionnelles sont fortement représentées dans l'hémicycle, comme les cadres et ingénieurs (20 % des députés), les professions libérales (20 %), les fonctionnaires (17,5 %) ou les enseignants (13,5 %).



Agriculteurs	: 16
Cadres & ingénieurs	: 116
Chefs d'entreprise	: 42
Divers	: 80
Employés	: 23
Enseignants	: 77
Fonctionnaires	: 100
Journalistes	: 7
Professions libérales	: 115



Françoise Briand

en remplacement de Jean Marsaudon, député de la 7^e circonscription de l'Essonne, décédé le 18 septembre 2008.



Patrice Debray

en remplacement d'Alain Joyandet, député de la 1^{ère} circonscription de Haute-Saône, nommé au Gouvernement le 18 mars 2008



François Deluga

élu le 30 novembre 2008, dans la 8^e circonscription de la Gironde en remplacement de Marie-Hélène des Esgaulx



Raymond Durand

élu le 1^{er} juin 2008, dans la 11^e circonscription du Rhône en remplacement de Georges Fenech



Christian Estrosi

élu le 25 mai 2008, dans la 5^e circonscription des Alpes-Maritimes, en remplacement de Charles-Ange Ginezy



Anne Grommerch

en remplacement de Jean-Marie Demange, député de la 9^e circonscription de la Moselle, décédé le 17 novembre 2008

LES BENJAMINS DE L'ASSEMBLÉE 2008

Olivier Dussopt,
30 ans



Sylvia Pinel,
31 ans





LES GRANDES MISSIONS DU DÉPUTÉ



REPRÉSENTER LES FRANÇAIS LA PREMIÈRE MISSION DU DÉPUTÉ

La première mission du député consiste à représenter les Français. Elle plonge ses racines dans son élection au suffrage universel direct : durant la campagne électorale, le candidat se rend sur le terrain, à la rencontre de ses concitoyens. Une fois élu, il prolonge et intensifie ce dialogue, par exemple en tenant des permanences et des réunions publiques dans sa circonscription. Fort de ce contact constant et de la légitimité que lui confère son élection au suffrage universel direct, il est en mesure de « faire remonter » les préoccupations des Français vers les centres de décision nationaux que sont le Gouvernement, les partis politiques et, bien sûr, l'Assemblée nationale.

Contrairement à une idée souvent véhiculée, le député ne représente pas uniquement les électeurs de sa circonscription mais la Nation tout entière. Il détient un « mandat national ». C'est en pensant à l'intérêt de tous les Français, où qu'ils vivent, qu'il prend ses décisions, notamment lors du vote des lois. Cela ne lui interdit pas de nouer des liens étroits avec sa circonscription d'élection, dont il défend les intérêts à Paris auprès des ministères et des administrations centrales. Cet enracinement local de chacun des 577 députés permet ainsi à l'Assemblée nationale de refléter la diversité territoriale, économique, sociale et culturelle de la Nation.

Akteur du débat national, le député peut s'inscrire dans l'un des groupes politiques –actuellement au nombre de quatre– constitués à l'Assemblée. En se regroupant avec ceux de ses collègues qui partagent une même sensibilité politique, le député contribue à l'expression institutionnelle des grands courants d'opinion qui structurent la démocratie française. **La récente révision constitutionnelle est venue conforter cette mission de représentation politique, en prévoyant notamment des droits spécifiques pour les groupes d'opposition ainsi que pour les groupes minoritaires.** Est ainsi garantie constitutionnellement la possibilité pour les députés de toutes sensibilités de faire entendre avec force la voix de l'ensemble des Français et d'exprimer au plus haut niveau de l'État la diversité d'opinions du corps électoral.





LES NOUVEAUX DÉPUTÉS 2008

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

LÉGIFÉRER : PROPOSER, AMENDER, VOTER



La seconde mission, légiférer – en d’autres termes adopter les lois – est la plus connue des citoyens. Le député l’exerce en prenant part aux votes en commission et dans l’hémicycle, mais aussi en déposant lui-même des propositions de loi ou des amendements aux textes en cours de discussion. Afin de mieux garantir la capacité d’initiative des députés, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a introduit de multiples innovations. La première d’entre elles limite, pour chaque mois de session, à deux semaines sur quatre la part de l’ordre du jour réservée à l’examen des textes et aux débats souhaités par le Gouvernement, libérant ainsi davantage de temps pour le contrôle de l’action de l’exécutif, l’évaluation des politiques publiques et la

discussion des propositions de loi déposées par les parlementaires. Dans le même sens, **la règle nouvelle selon laquelle la discussion des projets et propositions porte, en séance, sur le texte adopté par la commission chargée de son examen favorise de manière décisive le droit d’amendement exercé par les parlementaires durant cette phase** préalable. Enfin, le plus strict encadrement des procédures exceptionnelles – telle que la procédure accélérée ou celle prévue par l’article 49.3 – ainsi que l’institution d’un délai entre le dépôt des projets de loi par le Gouvernement et le début de leur examen en séance par les députés leur offre de meilleures conditions pour procéder à l’étude approfondie de ces projets.

CONTRÔLER ET ÉVALUER

MISSION D’AVENIR POUR LES PARLEMENTAIRES

La troisième mission du député consiste à contrôler l’action de l’exécutif. Elle tend à vérifier que le Gouvernement agit conformément à la loi, à l’intérêt général et à l’éthique républicaine. Ce contrôle s’exerce notamment à l’occasion des séances de questions au Gouvernement des mardis et mercredis après-midi. Il s’exerce aussi, de manière plus solennelle encore, chaque fois que la responsabilité politique de l’exécutif est en cause, soit que celui-ci ait engagé cette responsabilité sur un texte ou une déclaration de politique générale, soit qu’une part des députés l’ait mise en question à travers le dépôt d’une motion de censure. Depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, s’y adjoint un contrôle des parlementaires sur les principales nominations auxquelles procède le Président de la République, sous forme d’avis public émis, dans chacune des deux assemblées, par la commission permanente compétente.

De manière croissante, les députés tendent également à contrôler, au-delà de la politique globale du Gouvernement, des points plus précis de son action, à travers un examen approfondi des résultats obtenus par les administrations et les grands services publics. On parle alors d’évaluation des politiques publiques. L’objet principal de cette évaluation est de repérer les éventuels dysfonctionnements des organismes publics et de formuler des recommandations permettant d’y remédier. La révision constitutionnelle du 23 juillet a consacré cette mission d’évaluation en la plaçant, parmi les fonctions du Parlement, au même rang que l’action législative et la fonction de contrôle. Fait révélateur de l’accroissement de la mission d’évaluation et de contrôle, l’Assemblée a, en 2008, rendu 96 rapports d’information et 97 rapports budgétaires.



Colette Langlade

en remplacement de Michel Debet, député de la 3^e circonscription de la Dordogne, décédé le 6 mars 2008



Colette Le Moal

en remplacement de Christian Blanc, député de la 3^e circonscription des Yvelines, nommé au Gouvernement le 18 mars 2008



Gérard Millet

en remplacement d’Yves Jego, député de la 3^e circonscription de Seine-et-Marne, nommé au Gouvernement le 18 mars 2008



Philippe Morenvillier

en remplacement de Nadine Morano, députée de la 5^e circonscription de Meurthe-et-Moselle, nommée au Gouvernement le 18 mars 2008



Arnaud Robinet

élu le 14 décembre 2008, dans la 1^{re} circonscription de la Marne, en remplacement de Renaud Dutreil



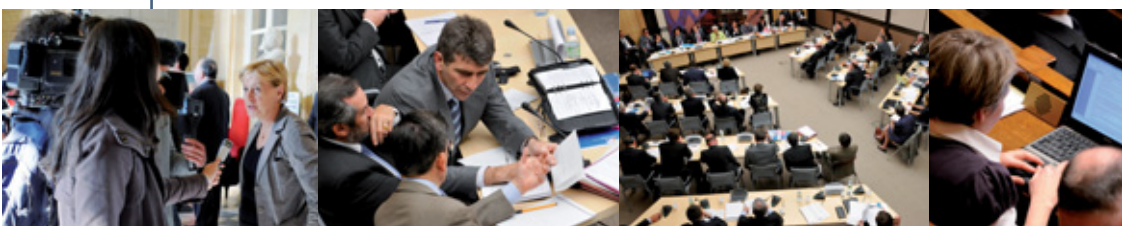
Jean-Pierre Schosteck

élu le 3 février 2008, dans 12^e circonscription des Hauts-de-Seine, en remplacement de Philippe Pemezec



Dominique Souchet

élu le 6 avril 2008 dans la 5^e circonscription de la Vendée, en remplacement de Joël Sarlot





LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, au « perchoir »

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination ainsi que de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux des députés.

Il est élu par ses collègues députés pour la durée de la législature au scrutin secret à la tribune.

La **Constitution** impose sa consultation par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16. Il représente l'Assemblée auprès des autres pouvoirs publics. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a conforté ce rôle au sein des institutions, en étendant son pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel aux études d'impact, en lui permettant de saisir pour avis le Conseil d'État sur les propositions de loi et en lui permettant, conjointement avec le Président du Sénat,

de demander la réunion d'une commission mixte paritaire sur une proposition de loi.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance. **Il désigne notamment trois des neuf membres du Conseil constitutionnel**, deux membres du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Sur le plan international, il joue un rôle de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

Les six vice-présidents de l'Assemblée l'assistent dans ses missions et peuvent notamment le suppléer pour présider la séance publique. Les vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées parmi eux.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le Président de l'Assemblée nationale convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Elle réunit les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions permanentes, le rapporteur général de la Commission des finances, le président de la Commission chargée des affaires européennes et les présidents des groupes politiques.

C'est en Conférence des Présidents qu'est chaque semaine établi l'ordre du jour de l'Assemblée. Son pouvoir d'initiative en ce domaine a été sensiblement élargi par la révision constitutionnelle du 23 juillet

2008, qui a limité à au moins deux semaines sur quatre la période durant laquelle le Gouvernement peut faire valoir ses prérogatives d'inscription des textes et des débats à l'ordre du jour prioritaire. Dans le même sens, la révision a également prévu la possibilité pour la Conférence des Présidents de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour des projets de loi que le Gouvernement n'aurait pas déposés conformément aux règles prévues par la loi. Elle a enfin le pouvoir de s'opposer, conjointement avec son homologue du Sénat, au déclenchement par le Gouvernement de la procédure d'examen accélérée des textes de loi.



Une réunion de la Conférence des Présidents



L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN CHIFFRES

LE BUREAU ET LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

Gérer la vie interne et diriger les travaux de l'Assemblée nationale: telle est la mission qu'accomplit, sous l'autorité directe et permanente du Président, le Bureau de l'Assemblée nationale. Il comprend 22 membres désignés de manière à reproduire la configuration politique de l'Assemblée: le Président, 6 vice-présidents, 3 questeurs, 12 secrétaires. C'est au Bureau qu'il revient collégalement de représenter l'Assemblée dans les manifes-

tations extérieures, d'interpréter et d'appliquer le Règlement, d'assurer l'équité de traitement des députés au regard de la communication audiovisuelle. L'organisation des services et le statut du personnel de l'Assemblée sont également fixés par des délibérations du Bureau. Celui-ci s'appuie sur huit délégations pour accomplir ses missions, chacune d'entre elles étant dirigée par le Président ou l'un des vice-présidents de l'Assemblée.

- Délégation chargée des activités de contrôle et d'évaluation
présidée par Bernard Accoyer
- Délégation chargée des activités internationales
présidée par Marc Laffineur
- Délégation chargée de l'application du statut du député
présidée par Danièle Hoffman-Rispal
- Délégation chargée de la communication et de la presse
présidée par Catherine Vautrin
- Délégation chargée des groupes d'études et des offices parlementaires
présidée par Marc Le Fur
- Délégation spéciale chargée de la question des groupes d'intérêt
présidée par Marc Le Fur
- Délégation chargée de l'informatique et des nouvelles technologies
présidée par Rudy Salles
- Délégation chargée d'examiner la recevabilité des propositions de loi
présidée par Alain Néri

169 000 m² c'est la superficie totale des locaux de l'Assemblée, tous sites confondus, qui se répartissent entre bureaux de députés, espaces de travail des services et salles de réunion et d'accueil. L'hémicycle de la Salle des séances n'occupe que 545 m², soit 0,32 % de cette superficie totale.



10 500 m² c'est la superficie des espaces verts et des jardins que compte l'Assemblée. Aux jardins historiques qui bordent le

Palais Bourbon et l'hôtel de Lassay, il convient désormais de rajouter les espaces végétalisés aux vertus environnementales isolantes qui ont été récemment aménagés dans l'immeuble Chaban-Delmas du 101-103 rue de l'Université.



25 m² c'est la superficie moyenne du bureau de chaque député.



290 millions de courriels sont parvenus en 2008 à l'Assemblée nationale (dont 20 millions ont été acceptés).

800 000 visiteurs en moyenne se sont rendus chaque mois sur le site Internet de l'Assemblée, atteignant un total mensuel de 7 millions de pages consultées.

LES 6 VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Marc Laffineur
(UMP)



Marc Le Fur
(UMP)



Catherine Vautrin
(UMP)



Rudy Salles
(NC)



Alain Néri
(SRC)



Danièle Hoffman-Rispal
(SRC)

LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour remplir leurs missions, les 577 députés sont aidés par plus de 3 000 assistants et fonctionnaires parlementaires. La gestion des moyens humains et matériels de l'Assemblée est soumise à des règles strictes, sous-tendues par deux objectifs : l'efficacité du travail parlementaire et la gestion rigoureuse des deniers publics qui lui sont dévolus. Consciente de l'impératif de transparence républicaine, l'Assemblée nationale est engagée dans une démarche de long terme qui n'exclut pas le recours à des organismes extérieurs. C'est ainsi que pour la première fois en 2008, elle a sollicité le Conseil supérieur des experts-comptables pour l'examen de ses comptes consolidés annuels. Une initiative novatrice parmi d'autres, permettant de conforter le caractère rigoureux d'une gestion qui se doit d'être exemplaire.



LES QUESTEURS

Au nombre de trois, les Questeurs sont élus par leurs collègues députés en début de législature. Ils sont soumis au renouvellement au début de chaque session ordinaire. Ils exercent leur mission sous la haute direction du Bureau, dont ils sont membres. Prenant leurs décisions collégalement, ils se réunissent chaque semaine pendant la session parlementaire.

Deux Questeurs sont issus des rangs de la majorité, un des rangs de l'opposition : par tradition, la composition du collège des Questeurs reflète celle de l'Assemblée.

Les Questeurs sont en charge des services financiers et administratifs. **Ils établissent le budget** de l'Assemblée. Ils gèrent les crédits du Palais Bourbon et engagent les dépenses. Sous l'autorité du Président de l'Assemblée nationale, **ils ont la responsabilité de la gestion du personnel. Ils sont également responsables des moyens mis à la disposition de leurs collègues députés.** Au début de chaque législature, ils décident, en concertation avec les présidents de groupe, la répartition des bureaux et salles de réunion affectés aux parlementaires et aux secrétariats des groupes politiques. Ils prennent toutes dispositions visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les députés (transport, téléphone, équipement informatique...).

LES QUESTEURS DE L'ASSEMBLÉE 2008

- Richard Mallié (UMP)
- Philippe Briand (UMP)
- Marylise Lebranchu (SRC)





LE PALAIS BOURBON, PLUS MODERNE, PLUS PERFORMANT

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN CHIFFRES



4 200 c'est le nombre de personnes qui travaillent pour l'Assemblée. Outre les 577 députés, ce chiffre comprend principalement les 2 300 assistants parlementaires et collaborateurs des groupes politiques et les 1 250 fonctionnaires en activité (dont l'essentiel est affecté, d'une part, à des fonctions d'aide juridique et technique aux députés et de gestion administrative de l'Assemblée et, d'autre part, à des missions d'accueil, de surveillance et de sécurité).

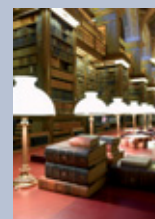
L'année 2008 a marqué une étape décisive dans la réalisation, lancée voici quelques années, du plan de modernisation des moyens logistiques mis au service des députés. C'est ainsi que dès avant la rentrée de la session 2008-2009, le chantier de rénovation de l'immeuble Chaban-Delmas, qui abrite en majeure partie des bureaux de députés, a pu être achevé.

Grâce à la livraison d'une centaine de nouveaux bureaux, **l'ensemble des députés dispose désormais d'espaces individuels de travail dûment équipés sur le plan informatique et mis aux normes de sécurité les plus récentes**. Simultanément, deux espaces de réunions essentiels au travail parlementaire, la Salle Victor Hugo (350 places) et la Salle Lamartine (150), ont pu être ouverts après avoir connu une rénovation totale, la seconde de ces salles étant désormais équipée d'une régie audiovisuelle permettant la retransmission télévisée des travaux dans des conditions optimales.

Une salle dédiée aux conférences de presse a par ailleurs été aménagée au Palais Bourbon.

Dans le domaine informatique, l'année 2008 a été marquée par le lancement ou la poursuite de projets essentiels : gestion du dépôt en ligne d'amendements (application ELOI), accès à la demande aux images des travaux parlementaires sur Internet, modernisation des modes d'accès aux informations relatives à la Bibliothèque, optimisation, enfin, de la gestion des flux d'impression.

Par ailleurs, l'Assemblée, désireuse de fournir aux députés et aux services les moyens les plus efficaces et les plus performants, a lancé un bilan complet du fonctionnement de ses systèmes d'information – appuyé sur un ambitieux travail d'audit de tous les acteurs concernés. Cette étude permettra de définir les grandes orientations de la politique informatique de l'institution, sous forme d'un schéma directeur pour la période 2009-2012.



700 000 volumes sont abrités à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Un catalogue répertorie de

manière informatisée l'ensemble des publications postérieures à 1993. La Bibliothèque propose également une lettre électronique hebdomadaire (qui fait le point sur les dernières acquisitions de livres et présente des éléments peu connus du fonds ancien et des sélections d'articles) et l'accès à plusieurs bases de données en ligne (notamment juridiques et d'articles de presse) et aux catalogues des grandes bibliothèques de France.

LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Cette commission est composée de 15 députés désignés à la représentation proportionnelle des groupes. Elle examine les comptes de l'Assemblée, donne quitus aux Questeurs de leur gestion et rend compte à l'Assemblée. À l'issue de chaque exercice, elle établit un rapport. Elle complète généralement la présentation de l'exécution du budget de l'exercice clos par une annexe consacrée à l'étude d'un thème particulier. Pour la première fois en 2008, l'Assemblée a confié au Conseil supérieur des experts-comptables l'examen de ses comptes consolidés annuels. Cet examen a donné lieu à un rapport, qui a été rendu public. Cette procédure se poursuivra dans les années à venir.



Yves Fromion, Président de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes



16 caméras et 3 régies permettent de diffuser simultanément la séance dans l'hémicycle et deux réunions de commission. Au total, 1 500 heures de débats en direct sont produites par l'Assemblée au profit de LCP-AN et, plus largement, de l'ensemble des chaînes de télévision françaises ou étrangères.

LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Organes de travail essentiels de l'Assemblée, les commissions permanentes ont vu leur rôle renforcé par la récente révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui permet à l'Assemblée de **porter leur nombre de 6 à 8**.

La première mission des commissions relève de l'action législative. Avant d'être discuté dans l'hémicycle, chaque projet ou proposition de loi déposé devant l'Assemblée est d'abord, sauf rares exceptions, renvoyé à l'examen de l'une des commissions permanentes. Une fois saisie, la commission nomme en son sein un rapporteur chargé de présenter un rapport sur le texte proposé. L'audition des ministres concernés ou de personnalités compétentes peut aussi être organisée. Après l'exposé du rapporteur, la commission procède à la discussion et au vote du texte auquel, le cas échéant, elle intègre des amendements proposés par ses membres. À partir du 1^{er} mars 2009, ce sera dans la majo-

rité des cas, sur la rédaction issue de ces travaux que portera la discussion en séance publique. Cette règle nouvelle augmentera d'autant la probabilité de voir les amendements élaborés et adoptés par la commission intégrés dans le texte final de la loi.

Les commissions permanentes jouent également un rôle déterminant dans l'activité d'évaluation et de contrôle conduite par l'Assemblée. Elles sont ainsi dotées de la capacité à créer des missions d'information qui ont pour vocation, à travers l'élaboration d'un rapport, de faire le point sur un sujet d'intérêt général. Dans le cadre de ces missions, et à chaque fois que l'actualité l'exige, les commissions peuvent procéder à l'audition de ministres, qui sont ainsi amenés à s'expliquer sur leur action.

Innovation majeure, la Constitution étend désormais cette mission de contrôle au pouvoir de nomination du Président de la République. Celui-ci ne peut pourvoir les emplois et fonctions ayant une « importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation » qu'après « avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée ». Par ailleurs, le Président de la République ne peut procéder à une nomination « lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions ».



À côté des commissions permanentes, la Constitution institue désormais une Commission chargée des affaires européennes. Elle prévoit également des commissions spéciales créées à la demande du Gouvernement ou de l'Assemblée, pour l'examen d'un texte particulier. Par ailleurs, l'Assemblée peut décider de constituer des commissions d'enquête – dotées de pouvoirs spéciaux – sur des faits d'intérêt public, des services publics ou des entreprises nationales.

COMMISSION CHARGÉE DES AFFAIRES EUROPÉENNES

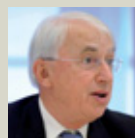


Président
Pierre Lequiller

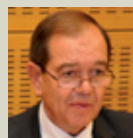


LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS PERMANENTES

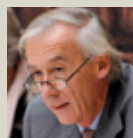
(dans l'ordre alphabétique des commissions)



Affaires culturelles
Pierre Méhaignerie



Affaires économiques
Patrick Ollier



Affaires étrangères
Axel Poniatowski



Défense
Guy Teissier



Finances
Didier Migaud



Lois
Jean-Luc Warsmann



L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN CHIFFRES

LES DÉLÉGATIONS ET OFFICES PARLEMENTAIRES

Les délégations ont pour mission d'informer l'Assemblée dans des domaines précis et de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Citons :

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Composée de 36 membres, elle a pour mission d'informer l'Assemblée sur la politique suivie par le Gouvernement pour promouvoir la parité entre les hommes et les femmes tant dans la sphère publique que dans la vie professionnelle et familiale.

La Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire. Composée de 15 membres, elle est chargée d'évaluer les politiques d'aménagement et de développement du territoire et d'informer l'Assemblée sur l'élaboration et l'exécution des schémas de services collectifs ainsi que sur la mise en œuvre des contrats de plan.

Les offices parlementaires sont des instances d'évaluation qui, pour des raisons d'efficacité, sont communes à l'Assemblée nationale et au Sénat. Composés à stricte parité de députés et de sénateurs, ils sont chargés de missions d'expertise et d'information dans des domaines précis. Citons :

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Composé de 18 députés et 18 sénateurs, il a pour mission d'éclairer le Parlement sur les politiques publiques conduites en matière scientifique et technologique (énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'information, changements climatiques, organismes génétiquement modifiés...).

L'Office parlementaire d'évaluation de la législation. Chargé de rassembler des informations et de procéder à des études pour évaluer l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit, il est composé de 15 députés et 15 sénateurs et est présidé, en alternance, par le président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

L'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS), qui comporte les présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, les rapporteurs de ces commissions en charge de l'assurance maladie dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale ainsi que 10 députés et sénateurs, a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix de santé publique.



100 000 lettres par jour : c'est le volume des lettres envoyées ou reçues par les députés, traitées en période de pointe par le bureau de poste de l'Assemblée nationale. En 2008, ce dernier a géré la réception de 8 millions de lettres et l'expédition de 11 millions de courriers.



150 000 visites sont assurées chaque année, dont **70 000 visites guidées**, essentiellement sur le site du Palais Bourbon. Il convient d'y ajouter 22 000 visites à l'occasion des Journées du Patrimoine.



40 000 personnes assistent chaque année à la séance publique dans l'hémicycle, depuis les tribunes du public.

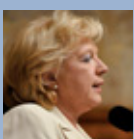


23 pompiers, dont 6 présents au Palais Bourbon et au 101 rue de l'Université 24 heures sur 24, couvrent une moyenne de 400 à 500 opérations par an.



48 gendarmes de la garde républicaine sont présents au Palais Bourbon 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité de l'Assemblée et de ses visiteurs. **1 PC de vidéosurveillance** a été mis en place en juin 2008.

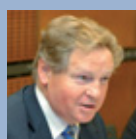
LES PRÉSIDENTS DE DÉLÉGATIONS ET OFFICES



Droits des femmes
Marie-Jo Zimmermann



Aménagement du territoire
Christian Jacob



Choix scientifiques
Claude Birraux



L'ACTION LÉGISLATIVE

EN 2008, LES DÉPUTÉS AURONT CONDUIT UNE ACTION LÉGISLATIVE D'UNE RARE INTENSITÉ. OUTRE LA POURSUITE DU TRAVAIL NORMATIF EN FAVEUR D'UNE SÉCURITÉ MIEUX ASSURÉE ET D'UNE MEILLEURE PROTECTION DES VICTIMES DE LA DÉLINQUANCE, ILS AURONT ADOPTÉ PLUSIEURS TEXTES QUI FERONT DATE ET MARQUERONT DURABLEMENT NOTRE ÉTAT DE DROIT. C'EST BIEN SÛR LE CAS DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE QUI VIENT MODERNISER NOS INSTITUTIONS EN PROFONDEUR TOUT EN PRÉSERVANT LEURS ÉQUILIBRES FONDAMENTAUX HÉRITÉS DU TEXTE ORIGINEL DE 1958. C'EST AUSSI LE CAS DE LA TRADUCTION LÉGISLATIVE DU « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT » QUI OUVRE LA VOIE À L'INSTAURATION D'UNE VÉRITABLE « GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ». PARALLÈLEMENT À CETTE ACTION DE FOND, LES DÉPUTÉS AURONT AUSSI DÉMONTRÉ TOUTE LA RÉACTIVITÉ DE L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE, EN ADOPTANT SANS ATTENDRE LES MESURES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET DE CONSOLIDATION DU SYSTÈME BANCAIRE. ET CE, SANS NÉGLIGER D'ENTREPRENDRE LES RÉFORMES SOCIO-ÉCONOMIQUES À MÊME D'AMÉLIORER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE PAYS.



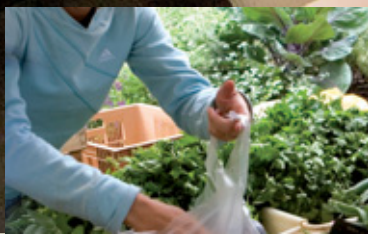
26 INSTITUTIONS & DROIT

ADAPTER NOS INSTITUTIONS
AUX BESOINS DE NOTRE TEMPS



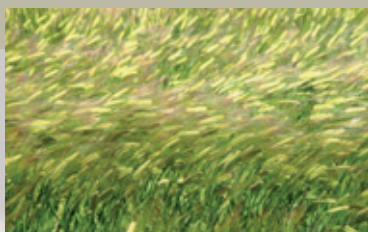
28 JUSTICE & SÉCURITÉ

PROTÉGER LES CITOYENS
CONTRE TOUTES LES FORMES D'INSÉCURITÉ



30 ÉCONOMIE & POUVOIR D'ACHAT

RÉAGIR À LA CRISE,
INVENTER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN



32 ENVIRONNEMENT

L'ASSEMBLÉE ENGAGE
LA RÉVOLUTION VERTE



34 SOLIDARITÉ & EMPLOI

FAIRE DU DIALOGUE SOCIAL
LA CLEF DE LA RÉFORME



36 REPÈRES

TOUTES LES LOIS
ADOPTÉES EN 2008



ADAPTER NOS INSTITUTIONS AUX BESOINS DE NOTRE TEMPS

Cette année, l'action législative de l'Assemblée en matière institutionnelle a été nettement dominée par la révision de la Constitution adoptée par le Congrès le 21 juillet. Avec plus de la moitié des articles de notre loi fondamentale modifiés ou complétés, cette révision est d'autant plus marquante qu'elle a vu les députés prendre une part déterminante dans son processus d'élaboration.

DES CHAMPS ÉLARGIS POUR LA DÉMOCRATIE, DES POUVOIRS MIEUX ÉQUILIBRÉS



Jean-Christophe Lagarde,
membre de la Commission
des lois

Le 21 juillet 2008, députés et sénateurs réunis en Congrès ont adopté la loi de modernisation des institutions de la V^e République, concrétisant la réforme constitutionnelle la plus vaste conduite depuis 1958. Avec pas moins de 48 articles de la loi fondamentale créés ou modifiés, la réforme s'ordonne autour de deux ambitions majeures : **accroître les droits fondamentaux des citoyens et revaloriser le rôle du Parlement**. C'est à ce dernier titre que les innovations les plus nombreuses ont été opérées : partage de l'ordre du jour entre les assemblées et l'exécutif, augmentation de 6 à 8 du nombre de leurs commissions permanentes, possibilité de s'opposer au bout de quatre mois aux interventions militaires à l'étranger, droit à débattre en séance sur la base du texte issu de l'examen en commission, en-

cadrement strict de la procédure d'urgence et de l'usage de l'article 49-3, association aux pouvoirs de nomination de l'exécutif et consécration, enfin, de la mission d'évaluation des politiques publiques. Concomitamment, les prérogatives du Président de la République sont encadrées plus étroitement. S'il peut désormais s'exprimer devant le Congrès, le chef de l'État cesse de présider le Conseil supérieur de la magistrature et voit contrôlé l'usage de l'article 16. Il ne peut en outre accomplir plus de deux mandats consécutifs. Enfin, second axe majeur de la réforme, les citoyens se voient reconnaître de plus vastes possibilités de faire valoir leurs droits fondamentaux, à travers notamment la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de la magistrature ou encore le « Défenseur des droits » nouvellement institué.



Jean-Luc Warsmann, Président
de la Commission des lois

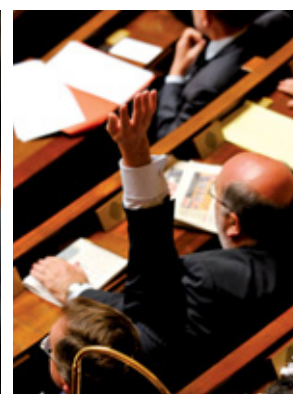




LES DÉPUTÉS AU COEUR DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Conformément à l'objet même de la réforme – restituer aux parlementaires toute leur capacité de proposition et d'initiative – les députés ont joué un rôle décisif durant l'élaboration de cette révision, le rapporteur, Jean-Luc Warsmann, organisant notamment en amont de l'examen du texte un cycle exceptionnel d'auditions de constitutionnalistes et de responsables publics. Résultat direct de cet investissement, **plus de 164 amendements de députés sont venus enrichir la loi, dont plus d'une vingtaine émanant des groupes d'opposition**. Plusieurs avancées parmi les plus importantes sont ainsi issues de propositions parlementaires, telles que l'institution d'un référendum d'initiative populaire et parlementaire, la consécration constitutionnelle des commissions d'enquête parlementaires ou encore la semaine de contrôle parlementaire. Dans le même esprit, c'est sous l'impulsion de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée, de sa Présidente Marie-Jo Zimmermann et de Claude Greff, que la promotion de l'égalité hommes-femmes dans la sphère économique et professionnelle se voit désormais constitutionnellement consacrée. Enfin, soucieuse d'éviter que le « redécoupage » des circonscrip-

tions qui doit intervenir en 2009 se traduise par une augmentation de ses effectifs, l'Assemblée a souhaité, ici encore à l'initiative de son rapporteur, inscrire dans la Constitution la limitation à 577 du nombre « plafond » des députés.



Marie-Jo Zimmermann,
Présidente de la Délégation
aux droits des femmes

André Vallini, membre de la
Commission des lois



TRANSPARENCE RENFORCÉE POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

Loin de constituer un aboutissement, la révision constitutionnelle impose au législateur un important travail de mise en œuvre effective, à travers notamment l'adoption de plusieurs lois organiques ou ordinaires. Dès l'automne, l'Assemblée s'est ainsi consacrée à l'élaboration des textes d'application du nouvel article 25 de la Constitution et plus particulièrement de son alinéa 3, instaurant une commission indépendante chargée de se prononcer par un avis public sur tout projet de texte délimitant les circonscriptions électorales. Soucieux d'entourer le processus de « redécoupage » rendu nécessaire par la mobilité géographique de la po-

pulation de garanties maximales de transparence républicaine, les députés ont adopté en première lecture des dispositions assurant l'indépendance de cette commission. Composée à parité de magistrats issus des trois grandes juridictions administratives et judiciaires et de personnalités qualifiées, celle-ci verra cette indépendance accrue par son autonomie financière. Ses membres, par ailleurs, disposeront d'un mandat de six ans non renouvelable. Parallèlement, les députés ont adopté les dispositions qui ouvriront la voie à la représentation au sein de l'Assemblée des citoyens établis hors de France.

ZOOM

LES DÉPUTÉS, PREMIERS GARDIENS DES COMPÉTENCES NATIONALES

Le Traité de Lisbonne prévoit de donner aux parlements nationaux un rôle renforcé dans le contrôle du principe de subsidiarité. L'objectif de cette innovation, voulue par la France, est clair : permettre aux parlementaires de s'élever contre tout acte européen qui remettrait indûment en cause le champ des compétences nationales. Le Conseil constitutionnel ayant estimé qu'il convenait, avant toute ratification, qu'une « base constitutionnelle » soit donnée à ce nouveau pouvoir, le Congrès a adopté le 4 février 2008 une loi modifiant le titre XV de notre Constitution. L'Assemblée pourra désormais émettre un avis motivé sur la conformité de tout projet d'acte législatif européen au principe de subsidiarité, avis immédiatement adressé aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne.





PROTÉGER LES CITOYENS

CONTRE TOUTES LES FORMES D'INSÉCURITÉ

Protéger les citoyens contre toutes les formes de délinquance, donner en chaque circonstance la priorité aux droits des victimes : telle est la volonté clairement affichée par les députés. Cette année, l'Assemblée aura en ce sens institué la rétention de sûreté, réformé le régime de l'irresponsabilité pénale et créé un dispositif améliorant l'indemnisation des victimes des actes de terrorisme et autres infractions. En votant un régime de responsabilisation des propriétaires de chiens dangereux, les députés ont également montré toute l'attention qu'ils portent aux aspects les plus quotidiens et les plus concrets de la lutte contre la délinquance et l'incivilité.

CRIMINALITÉ : DROIT À RÉPARATION POUR LES VICTIMES

Fin 2007, une mission d'information conduite par Jean-Luc Warsmann et Étienne Blanc avait formulé une série de propositions pour renforcer les droits matériels des victimes d'infractions, centrées sur un versement plus rapide des dommages et intérêts que les tribunaux prononcent fréquemment en leur faveur. En adoptant la loi du 1^{er} juillet 2008, les députés ont donné, six mois à peine après leur publication, force législative à ces propositions. **Pour pallier l'insolvabilité ou l'inertie des auteurs d'infractions et, partant, leur incapacité à indemniser effectivement leurs victimes, la loi ouvre désormais à ces dernières la possibilité d'en appeler au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions.** Ce Fonds se chargera lui-même des démarches visant à obtenir du délinquant le versement des sommes dues. Dans l'attente du paiement, il pourra faire aux victimes une avance financière jusqu'à 3 000 euros. Simultanément, la nouvelle loi s'attache à mettre un terme aux situations choquantes, dans lesquelles des délinquants routiers, quoique condamnés par les tribunaux, continuent à jouir de leur permis de conduire en raison de retards dans la transcription administrative des jugements. Désormais, les autorités judiciaires et de police seront en mesure, grâce à une procédure d'accès direct au Fichier national du permis de conduire, de rendre effectives dès leur prononcé toutes les condamnations de retrait ou de suspension du permis.

Delphine Batho, membre
de la Commission des lois



Une réunion de la Commission des lois



RESPONSABILISER

L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE CANINE



Catherine Vautrin, membre de la Commission des affaires économiques

Depuis vingt ans, une trentaine de décès – parmi lesquels ceux de nombreux enfants – ont été enregistrés en France à la suite de morsures canines. Ce phénomène est concomitant avec le relatif laxisme qui a entouré la banalisation en France des chiens d'attaque, de garde ou de défense. Car, comme l'a souligné Catherine Vautrin, rapporteur du projet de loi déposé par le Gouvernement sur ce sujet fin 2007, si plusieurs textes existaient déjà en la matière, **« ils s'attaquaient surtout aux chiens eux-mêmes, oubliant qu'au bout de la laisse, il y a un maître, responsable de l'éducation de son chien »**. C'est pour pallier cette lacune que les députés ont adopté la loi du 20 juin 2008. Désormais,

toute personne souhaitant acquérir un chien dangereux devra au préalable obtenir une **« attestation d'aptitude »** et suivre à ses frais une **« formation relative aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité applicables aux chiens »**. Elle devra par ailleurs, afin de limiter au maximum les risques pour elle-même et pour les tiers, soumettre son chien à une évaluation comportementale renouvelée périodiquement. Au cours de leurs travaux, les députés ont veillé, sous l'impulsion de leur rapporteur, à renforcer l'efficacité du dispositif, créant notamment un fichier national canin où toutes les morsures – en particulier celles dont les professionnels auront eu connaissance – devront être déclarées.

VIFS DÉBATS AUTOUR DE LA RÉTENTION DE SÛRETÉ

C'est au terme de débats vifs que les députés ont adopté la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté. Le législateur avait en l'espèce à concilier deux grands principes : l'interdiction de condamner une personne sur la seule suspicion de sa dangerosité et, d'autre part, la nécessité de ne pas exposer les citoyens au risque de récidive de la part de criminels dangereux. C'est pourquoi, tout en instituant la rétention de sûreté, c'est-à-dire la possibilité de retenir dans un centre fermé des criminels après qu'ils ont purgé leur peine, **les députés ont entouré celle-ci de conditions strictes**. Elle ne pourra s'appliquer en premier lieu qu'à des auteurs de crimes particulièrement graves, qui, ayant été condamnés à 15 ans de réclusion ou plus, seraient considérés comme présentant **« un risque persistant de récidive »** à leur sortie de détention. Elle devra, de surcroît, être prononcée par une juridiction nouvelle, la « juridiction régionale de la rétention de sûreté », pour une durée limitée à une année, chaque renouvellement supposant une nouvelle décision. Au sein des centres, les personnes retenues bénéficieront d'une prise en charge socio-médicale personnalisée.

Par le même texte, le législateur a réformé en profondeur le régime de l'irresponsabilité pénale pour cause de trouble



Élisabeth Guigou, Vice-présidente de la Commission des affaires étrangères



Étienne Blanc, membre de la Commission des lois

mental avec pour objectif, ici encore, de donner la priorité à une meilleure protection des victimes. Les juges ne pourront plus désormais se limiter à une ordonnance de non-lieu mais devront émettre une **« déclaration d'irresponsabilité pénale »**, inscrite au casier judiciaire. Ils pourront en outre prononcer des mesures de sûreté, telle que l'interdiction de rencontrer les victimes ou de se rendre en certains lieux.

ZOOM

ÉTAPE DÉCISIVE DANS LA LUTTE ANTI-DOPAGE

Par la loi du 5 avril 2006, le législateur avait doté notre pays de structures de lutte contre le dopage, créant l'Agence française de lutte contre le dopage. Restait à adapter le régime des infractions aux formes nouvelles prises par ce phénomène dans le monde sportif. C'est chose faite avec la loi du 3 juillet 2008. Le nouveau dispositif, comme l'a résumé le rapporteur du texte Bernard Depierre, **« crée deux nouvelles infractions : une infraction de détention de produits dopants sans raison médicale et une infraction de trafic de produits dopants »**. La voie est ainsi ouverte à une intensification de la lutte contre les filières du dopage. Surtout, à travers le délit de détention, un fondement juridique est offert aux contrôles inopinés lors des périodes d'entraînement, **« seul moyen efficace, comme l'a souligné l'un des orateurs de l'opposition, Alain Néri, pour endiguer ce fléau »**.





RÉAGIR À LA CRISE, INVENTER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Dans une conjoncture marquée par la crise financière, l'Assemblée a démontré toute sa réactivité en adoptant sans attendre les mesures de sécurisation financière et de soutien à l'activité imposées par la situation. Parallèlement, les députés ont poursuivi leur action de fond pour rendre notre économie plus compétitive et plus dynamique, à travers une réforme novatrice du droit de la consommation, un vaste plan de soutien au pouvoir d'achat et une large modernisation des règles entourant la création et le développement des PME.



STIMULER LE POUVOIR D'ACHAT, RENFORCER LES DROITS DES CONSOMMATEURS.



Patrick Ollier,
Président de la Commission
des affaires économiques

Rendre du pouvoir d'achat aux ménages en poussant les entreprises industrielles et commerciales à plus de concurrence et plus de transparence a constitué cette année une préoccupation majeure des députés. Ainsi, la loi du 3 janvier 2008 met-elle un terme définitif à certaines pratiques commerciales aussi douteuses que coûteuses pour les particuliers. Désormais, gratuité du temps d'attente des communications électroniques auprès des services après-vente, obligation pour les banques d'adresser à leurs clients un récapitulatif annuel des frais bancaires, plafonnement à 10 jours du délai de restitution des dépôts de garantie, stimulation à la baisse des prix par intégration des « marges arrières » constituent les points émergents d'un arsenal complet favorisant la loyauté du commerce au service

des Français et, au-delà, de toute notre économie. En complément, **les députés ont adopté, avec la loi du 8 février 2008, un ambitieux plan de stimulation du pouvoir d'achat.** La possibilité pour les salariés de « racheter » certains jours de repos – RTT ou jours stockés sur un compte épargne-temps – vient s'ajouter à un volant de mesures en faveur des locataires, tels que la réduction du dépôt de garantie à une seule mensualité ou l'alignement de la révision des loyers sur l'indice officiel de l'inflation. Sur chacun des deux textes, les députés ont procédé, par leurs amendements, à de nombreux enrichissements. Les droits du consommateur ont été substantiellement renforcés par une réécriture du code de commerce sur les pratiques commerciales déloyales à l'initiative de Michel Raison.



Michel Raison, membre de la
Commission des affaires
économiques

Marylise Lebranchu, membre
de la Commission de la défense



BUDGET 2009 : RÉACTIVITÉ ET ÉQUITÉ

Pour répondre immédiatement à la crise financière, l'Assemblée a – en complément du projet de loi de finances pour 2009 et du traditionnel collectif budgétaire de fin d'année – adopté la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie du 16 octobre 2008, allouant aux établissements financiers les capacités pour lever les fonds nécessaires au financement des particuliers et des entreprises. Elle a par ailleurs examiné le projet de loi de finances rectificative pour 2009, qui met en œuvre le plan de relance économique annoncé par le Président de la République.

Plusieurs mesures fiscales ont ainsi été adoptées pour soutenir l'économie, dont, notamment, l'accélération du remboursement des créances détenues par l'État sur les entreprises, le doublement du plafond du prêt à taux zéro au titre des logements neufs acquis en 2009 ou une nouvelle réduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif. Par ailleurs, dans un souci d'équité fiscale, et conformément aux propositions de la mission d'information de la Commission

des finances, l'Assemblée a plafonné les niches fiscales, afin que les contribuables aux revenus très élevés ne puissent, en combinant plusieurs dispositifs, échapper à l'impôt.



Didier Migaud et Gilles Carrez,
Président et Rapporteur général de la Commission
des finances

FAIRE DES PME LE FER DE LANCE DE LA CROISSANCE

Jean-Paul Charié, membre
de la Commission des
affaires économiques



44 articles dans le projet initial, plus de 170 dans le texte final : les débats qui ont conduit à l'adoption de la loi du 4 août 2008 « de modernisation de l'économie » ont montré la proximité des députés avec l'univers des PME et du monde de l'innovation économique. Le texte, dont l'objectif était de lever les contraintes qui brident, encore aujourd'hui, de trop nombreux secteurs d'activité, instaure un véritable plan d'action. Il s'articule autour de quatre axes : la simplification de la vie des entrepreneurs, avec la création d'un statut de « l'autoentrepreneur » ; la stimulation de la concurrence, avec l'instauration d'une liberté tarifaire entre fournisseurs et distributeurs, l'assouplissement des critères d'implantation des grandes surfaces commerciales et la création d'une autorité nationale de la concurrence ;

le renforcement de l'attractivité de l'économie française (développement de l'accès au très haut débit, amélioration du régime fiscal des « impatriés ») ; et la mobilisation des financements au service de l'économie à travers notamment la généralisation du livret A. Le texte a été enrichi de nombreux amendements, tel celui de Catherine Vautrin instituant un système de pénalités pour les services fiscaux en cas de retard dans le remboursement de la TVA. Pour optimiser l'efficacité du débat législatif, la Commission des affaires économiques, sous l'impulsion de son rapporteur Jean-Paul Charié, avait pris l'initiative d'organiser deux tables rondes, durant lesquelles des acteurs du monde de l'entreprise et de l'innovation ont pu préciser leurs attentes sur le contenu du texte.

ZOOM

MÉDIAS – COMMUNICATION : L'AUDIOVISUEL PUBLIC EN DÉBAT

Le 17 décembre 2008, au terme de près de 80 heures de débats et plus de 120 rappels au Règlement, l'Assemblée nationale achevait l'examen en première lecture de deux projets de loi visant à rénover l'économie du secteur audiovisuel, transformé par l'arrivée d'Internet et de la TNT. Elle adoptait pour France Télévisions un cadre juridique marqué notamment par la suppression de la publicité et un nouveau mode de désignation de son président. Votés définitivement les 4 et 5 février 2009, ces textes s'inscrivaient dans un débat d'ampleur nationale ouvert un an plus tôt. Rapporteur au nom de la commission spéciale de l'Assemblée nationale à laquelle furent renvoyés ces projets de loi, Christian Kert salua « une refondation de la télévision publique ».


francetélévisions



L'ASSEMBLÉE ENGAGE LA RÉVOLUTION VERTE



Avec la Charte de l'environnement adoptée sous la précédente législature, le Parlement avait doté notre système institutionnel et juridique d'une norme de référence en matière écologique. Étape tout aussi décisive, le vote cette année de la loi « Grenelle de l'environnement » va permettre la mise en place d'une véritable « gouvernance environnementale » dans tous les domaines de la vie collective. Une avancée fondamentale, utilement complétée par l'application effective, pour la première fois dans notre pays, du principe « pollueur-payeur ».

LE PRINCIPE POLLUEUR- PAYEUR DEVIENT LA RÈGLE

L'Assemblée a saisi l'opportunité que lui offrait la transposition en droit interne de la directive européenne d'avril 2004 relative à la « responsabilité environnementale » pour mettre en application, pour la toute première fois, le principe « pollueur-payeur ». À partir du texte communautaire, les députés ont en effet, selon les mots du rapporteur Alain Gest, « institué une véritable police administrative concernant la prévention et la réparation des dommages causés non pas à des biens appartenant à une personne mais à des biens non susceptibles d'appropriation ». **Cette « révolution juridique » se traduira par des conséquences très concrètes.** Ainsi, en cas de dommage causé à l'environnement, notamment du fait d'une activité industrielle, une obligation pleine et entière de « remise en l'état des habitats naturels, des milieux protégés et des espèces » pèsera désormais sur l'exploitant à l'origine des dégâts. Seconde avancée : pour les activités à haut risque, la prise de « mesures préventives », de nature à éviter la réalisation du dommage, présentera dorénavant un caractère obligatoire. Les députés ont par ailleurs profité de ce débat pour opposer une réponse ferme à la banalisation des « dégazages en mer ». Ils ont pour cela alourdi très sensiblement le montant des amendes et la durée des peines d'emprisonnement afin qu'elle revêtent un caractère pleinement dissuasif pour les capitaines de navires coupables de « rejet volontaire de produits polluants ».



Une réunion de la Commission des affaires économiques

Noël Mamère, membre de la Commission des lois.





GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :

L'ASSEMBLÉE UNIE FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

L'adoption par les députés en première lecture de la loi de programme « Grenelle de l'environnement » aura constitué un temps particulièrement fort de l'année parlementaire. Non seulement en raison de l'ambition du texte – plus de 50 articles qui, de l'agriculture à la recherche,

définissent le cadre d'une véritable gouvernance environnementale – mais aussi du fait du climat de concertation entre députés de toutes sensibilités qui a prévalu tout au long des débats. **Les 390 amendements parlementaires intégrés au texte final – dont une centaine émanant des groupes d'opposition – constituent le meilleur témoignage de cet esprit constructif salué par tous les observateurs.**

Dans son dispositif général, le texte fixe dans un premier temps une série d'objectifs chiffrés à atteindre dans chaque grand domaine d'intervention : lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, prévention des risques... Elle instaure ensuite un cadre d'action et surtout des instruments opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs, allant de l'élaboration d'une trame verte nationale à la création de fonds de capitalisation pour le développement du ferroutage, en passant par la mise en place de dispositifs de surveillance des effets des ondes électromagnétiques (téléphonie portable, lignes à haute tension ...).



Serge Poignant, Vice-président de la Commission des affaires économiques



François Brottes, membre de la Commission des affaires économiques

DÉVELOPPEMENT DURABLE, MESURES IMMÉDIATES

Par leurs amendements, les députés se sont prioritairement attachés à renforcer l'aspect concret, opérationnel et immédiat du dispositif. Ils ont ainsi, parmi de nombreux enrichissements, instauré le doublement du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique dès 2009, imposé le retrait d'ici un an des 40 substances les plus « préoccupantes » présentes dans les produits phytopharmaceutiques, étendu l'interdiction des phosphates à l'ensemble des lessives, ou encore prohibé toute nouvelle création de centrale thermique à charbon qui ne serait pas compatible à l'avenir avec des dispositifs de captage du carbone.

Au terme de ces travaux, opposition et majorité ont joint leurs suffrages pour adopter le texte à la quasi-unanimité (526 voix contre 4). Ce vote constitue la première étape d'une association aussi durable qu'étroite du Parlement au « Grenelle ». Soucieux de suivi à long terme, les députés ont inclus dans le texte la pérennisation du « Comité de suivi du Grenelle environnement ». Il devra rendre compte à la représentation nationale des avancées obtenues par la loi ainsi que des améliorations susceptibles d'y être apportées, chaque année de la législature.



ZOOM LES OGM EN DÉBAT

C'est au terme de débats particulièrement intenses et parfois vifs, que l'Assemblée a adopté la loi du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés. Tout en posant pour principe de base la liberté de produire – et de consommer – « avec ou sans OGM », la loi entoure cette liberté de multiples précautions : création d'un Haut conseil des biotechnologies chargé d'évaluer les risques ; instauration d'un régime de responsabilité de plein droit pour les agriculteurs et les distributeurs de semence (assorti d'une obligation de contracter une garantie financière destinée à réparer les éventuelles nuisances) ; obligation, enfin, de recensement de toutes les cultures au sein d'un registre national public.

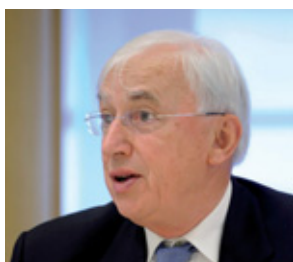


LE DIALOGUE SOCIAL, CLEF DE LA RÉFORME

Mettre un terme à l'opposition factice entre concertation et réforme pour bâtir un modèle où le dialogue constitue le garant d'un effort librement consenti et équitablement réparti : tel est le sens des lois adoptées par l'Assemblée cette année en matière sociale, qu'il s'agisse des droits et devoirs des demandeurs d'emploi, de la modernisation des règles fixant la durée du travail ou de la rénovation des principes gouvernant la représentativité syndicale et la négociation collective.



PARTENAIRES SOCIAUX : UNE LÉGITIMITÉ RENFORCÉE



Pierre Méhaignerie,
Président de la Commission
des affaires culturelles,
familiales et sociales

Avec moins d'un salarié sur vingt syndiqué dans le secteur privé et une liste d'organisations « représentatives » fixée par un arrêté ministériel remontant à... 1966, le dialogue social pâtissait en France d'un flagrant déficit de représentativité. C'est pour résorber le retard français en la matière et jeter enfin les bases d'une véritable culture de la négociation que les députés ont adopté la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale ». Le texte, lui-même issu d'une « position commune » négociée par quatre organisations professionnelles (CFDT, CGPME, CGT, MEDEF), s'attache dans un premier temps à **rendre son véritable contenu à la notion de « représentativité syndicale », clé de voûte de tout dialogue social**. Le nouveau dispositif rétablit un lien direct entre représentativité et légitimité démocratique : pour

accéder au statut d'organisation représentative, un syndicat devra désormais avoir recueilli, lors des élections professionnelles, un minimum de 10% des voix au sein de l'entreprise (8% au sein de la branche). Parallèlement, les règles de validation des accords collectifs se voient aussi simplifiées et éclaircies : pour entrer en vigueur, un texte devra avoir été signé par des organisations représentant au moins 30% des voix et ne pas faire l'objet d'une opposition émanant d'organisations cumulant 50% des suffrages. Au cours des débats, les députés ont sensiblement enrichi le dispositif, veillant notamment, à l'initiative de l'un des rapporteurs Jean-Paul Anciaux, à ce que l'ensemble des salariés, quel que soit leur statut contractuel, soient pris en compte dans les calculs de représentativité, dès lors qu'ils justifient d'une année de présence au sein de l'entreprise.



Jean-Paul Anciaux, membre
de la Commission des affaires
économiques



Francis Vercamer, membre
de la Commission
des affaires culturelles,
familiales et sociales



EMPLOI : NOUVEAUX DROITS, NOUVEAUX DEVOIRS

A lors que le chômage est redevenu la première pré-occupation des Français, le nombre d'emplois non pourvus demeure élevé dans notre pays, atteignant par périodes au moins 300 000 offres non satisfaites. C'est pour mettre fin à cette situation que l'Assemblée a adopté la loi du 1^{er} août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi. **Clé de voûte du nouveau dispositif, la notion « d'offre raisonnable d'emploi » fait obligation aux personnes inscrites au chômage de ne pas repousser deux propositions correspondant à leurs compétences.** En regard de cette obligation, les demandeurs d'emploi disposent de droits renforcés, notamment en terme d'accompagnement et de simplification de leurs démarches. Afin d'éviter tout arbitraire, le législateur s'est attaché à entourer de critères objectifs l'appréciation du caractère « raisonnable » des offres : ne peuvent être considérées comme telles, après six mois d'inactivité, que celles assorties d'une rémunération représentant au moins 85% du salaire antérieur et situées à moins d'une heure de transport du lieu de résidence. En adoptant un amendement de Martine Billard, les députés ont également apporté la garantie que les périodes de formation ne seraient pas incluses dans le décompte des temps de chômage. Enfin,

à l'initiative du rapporteur Marie-Christine Dalloz, les offres correspondant à un « temps partiel subi », phénomène pénalisant pour les femmes salariées, sont exclues du champ des « offres raisonnables ».

Auparavant, par la loi du 13 février 2008, l'Assemblée avait procédé à la fusion ANPE-Assedic, une rationalisation « attendue depuis vingt ans et qui rend enfin sa place centrale au demandeur d'emploi », selon les mots du rapporteur Dominique Tian. Ici encore, par de nombreux amendements, les députés ont garanti l'équité du dispositif, veillant notamment à ce qu'il ne diminue en rien les droits des personnels des organismes fusionnés.



Martine Billard et Dominique Tian, membres de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Benoist Apparu et Jean-Frédéric Poisson, membres de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales

TEMPS DE TRAVAIL : SOUPLESSE ET CONCERTATION

En même temps qu'elle réformait la représentativité syndicale, l'Assemblée a entrepris de renover la législation sur la durée du travail. Le titre II de la loi du 20 août 2008 **insufflé plus de souplesse aux règles existantes tout en tenant l'engagement pris devant les Français de ne pas remettre en cause les 35 heures** comme référent hebdomadaire de la durée du travail. Fondé sur la conviction qu'il revient aux partenaires sociaux de traiter de cette question, le nouveau dispositif prévoit qu'un accord d'entreprise ou, à défaut, de branche, pourra librement fixer le contingent d'heures supplémentaires, disposition assortie de la suppression de l'autorisation administrative de

dépassement de contingent. Au terme de débats vifs entre majorité et opposition sur ce dernier point, les députés ont entrepris d'entourer les nouvelles règles de garanties fortes. Par leurs amendements, ils ont ainsi ouvert la possibilité pour les entreprises de prévoir des contreparties en repos en deçà du contingent annuel d'heures supplémentaires (Jean-Frédéric Poisson). Ils ont aussi, s'agissant des salariés soumis à une convention de forfait en jours sur l'année, limité à 235 le nombre maximal annuel de jours travaillés lorsque la négociation n'aboutit pas (Benoist Apparu, Francis Vercamer).



ZOOM

LA LOI GÉNÉRALISE LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

L'Assemblée a, par une loi du 1^{er} décembre 2008, généralisé le revenu de solidarité active (RSA), jusque-là expérimenté dans une trentaine de départements. Le RSA, qui se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et, dans une certaine mesure, à la prime pour l'emploi (qui devient subsidiaire), vise à garantir à ses bénéficiaires qu'ils conserveront en revenu disponible 62 % de tout revenu supplémentaire du travail. L'objectif est d'améliorer substantiellement la situation des travailleurs pauvres, d'assurer une meilleure égalité de traitement entre les ménages pauvres ou modestes et de valoriser financièrement le travail. Par ailleurs, la loi réforme les politiques d'insertion en affirmant la compétence des départements en la matière, en mettant en place un contrat unique d'insertion et en modernisant le cadre juridique de l'insertion par l'activité économique (IAE).





LOIS ADOPTÉES EN 2008, À L'EXCLUSION DES LOIS AUTORISANT LA RATIFICATION DE TRAITÉS OU DE CONVENTIONS INTERNATIONALES.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE



■ 4 FÉVRIER 2008

Loi constitutionnelle modifiant le titre XV de la Constitution

■ 26 FÉVRIER 2008

Loi facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général

■ 16 AVRIL 2008

Loi visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du code général des collectivités territoriales avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale

■ 26 MAI 2008

Loi relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense

■ 26 MAI 2008

Loi ratifiant l'ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté

et l'ordonnance n° 2007-465 du 29 mars 2007 relative au personnel militaire, modifiant et complétant la partie législative du code de la défense et le code civil, et portant diverses dispositions relatives à la défense

■ 19 JUIN 2008

Loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés européennes

■ 15 JUILLET 2008

Loi organique relative aux archives du Conseil constitutionnel

■ 23 JUILLET 2008

Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République

■ 28 OCTOBRE 2008

Loi relative à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes

■ 14 NOVEMBRE 2008

Loi relative au statut des témoins devant les commissions d'enquête parlementaires

JUSTICE ET DROIT

■ 13 FÉVRIER 2008

Loi relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attraction

■ 25 FÉVRIER 2008

Loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental

■ 7 AVRIL 2008

Loi relative à la nationalité des équipages de navires

■ 22 MAI 2008

Loi autorisant l'approbation du règlement de la Commission intergouvernementale concernant la sécurité de la liaison fixe trans-Manche

■ 17 JUIN 2008

Loi portant réforme de la prescription en matière civile

■ 20 JUIN 2008

Loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

■ 1^{ER} JUILLET 2008

Loi créant de nouveaux droits pour les victimes et améliorant l'exécution des peines

■ 3 JUILLET 2008

Loi relative à la lutte contre le trafic de produits dopants

■ 15 JUILLET 2008

Loi relative aux archives

■ 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

Loi visant à prolonger l'application des articles 3, 6 et 9 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers

■ 19 DÉCEMBRE 2008

Loi relative à la législation funéraire

■ 31 DÉCEMBRE 2008

Loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse





ÉCONOMIE, FINANCES PUBLIQUES ET EMPLOI



- **3 JANVIER 2008**
Loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs
- **21 JANVIER 2008**
Loi relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel
- **8 FÉVRIER 2008**
Loi pour le pouvoir d'achat
- **16 AVRIL 2008**
Loi relative à l'extension du chèque emploi associatif
- **26 MAI 2008**
Loi relative aux conditions de commercialisation et d'utilisation de certains engins motorisés
- **26 MAI 2008**
Loi ratifiant l'ordonnance n° 2007-1490 du 18 octobre 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna
- **1^{ER} JUILLET 2008**
Loi relative à l'organisation des transports scolaires en Ile-de-France
- **3 JUILLET 2008**
Loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire
- **4 JUILLET 2008**
Loi portant réforme portuaire
- **28 JUILLET 2008**
Loi relative aux contrats de partenariat
- **1^{ER} AOÛT 2008**
Loi relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi
- **1^{ER} AOÛT 2008**
Loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2007
- **4 AOÛT 2008**
Loi de modernisation de l'économie
- **16 OCTOBRE 2008**
Loi de finances rectificative pour le financement de l'économie
- **3 DÉCEMBRE 2008**
Loi en faveur des revenus du travail
- **27 DÉCEMBRE 2008**
Loi de finances pour 2009
- **31 DÉCEMBRE 2008**
Loi de finances rectificative pour 2008

ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATION

- **21 JANVIER 2008**
Loi ratifiant l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail (partie législative)
- **30 JANVIER 2008**
Loi relative à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur
- **8 FÉVRIER 2008**
Loi relative aux personnels enseignants de médecine générale
- **13 FÉVRIER 2008**
Loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi
- **15 AVRIL 2008**
Loi ratifiant l'ordonnance n° 2007-613 du 26 avril 2007 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine du médicament
- **16 AVRIL 2008**
Loi relative à la journée de solidarité
- **27 MAI 2008**
Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
- **3 JUIN 2008**
Loi relative aux opérations spatiales
- **25 JUIN 2008**
Loi portant modernisation du marché du travail
- **25 JUIN 2008**
Loi relative aux organismes génétiquement modifiés
- **1^{ER} AOÛT 2008**
Loi relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement
- **20 AOÛT 2008**
Loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail
- **20 AOÛT 2008**
Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire
- **1^{ER} DÉCEMBRE 2008**
Loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion
- **17 DÉCEMBRE 2008**
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2009





ÉVALUER, CONTRÔLER, INFORMER

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DU 23 JUILLET A SOLENNELLEMENT CONSA-
CRÉ LA MISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN PLAÇANT CEL-
LE-CI PARMIS LES FONCTIONS DU PARLEMENT, AU MÊME RANG QUE L'ACTION
LÉGISLATIVE ET LA FONCTION DE CONTRÔLE. EST AINSI CONFORTÉ DE MANIÈRE
SOLENNELLE LE TRAVAIL ACCOMPLI DE LONGUE DATE PAR LES DÉPUTÉS POUR
PASSER AU CRIBLE L'ACTION CONDUITE EN TOUS DOMAINES PAR LA PUIS-
SANCE PUBLIQUE ET, AU-DELÀ, ÉCLAIRER L'OPINION SUR LES GRANDS SUJETS
DE SOCIÉTÉ AU MOYEN DE RAPPORTS D'INFORMATION. LES THÈMES D'ÉTUDE
RETENUS CETTE ANNÉE AU TITRE DE CETTE MISSION – DES QUESTIONS MÉMO-
RIELLES À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT – SONT
VENUS UNE FOIS DE PLUS TÉMOIGNER DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉTENDUE DE LA
TÂCHE CONDUITE PAR L'ASSEMBLÉE EN LA MATIÈRE. UNE ACTION UTILEMENT
COMPLÉTÉE PAR LE TRAVAIL DE RÉFLEXION OPÉRÉ PAR L'ASSEMBLÉE DANS LE
DOMAINE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN, VOLET PARTICULIÈREMENT DENSE EN
CETTE ANNÉE DE PRÉSIDENTE FRANÇAISE.



40 QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

LES DÉPUTÉS AU COEUR DES GRANDS
DÉBATS ÉTHIQUES ET SCIENTIFIQUES



42 PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

MIEUX UTILISER L'ARGENT DE L'IMPÔT
ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES



44 AFFAIRES EUROPÉENNES

L'ASSEMBLÉE ET LA **PRÉSIDENTE**
FRANÇAISE DE L'**UNION EUROPÉENNE**



46 DIPLOMATIE, DÉFENSE

RÉFLEXIONS DE FOND POUR UN
RAYONNEMENT INTERNATIONAL RETROUVÉ



LES DÉPUTÉS AU COEUR DES GRANDS DÉBATS ÉTHIQUES ET SCIENTIFIQUES

Parmi les nombreux thèmes d'étude retenus par l'Assemblée cette année au titre de sa mission d'information et d'évaluation, trois se sont distingués par leur particulière gravité. Qu'il s'agisse des questions mémorielles, de l'accompagnement des malades en fin de vie ou des inégalités face à l'accès aux soins médicaux, l'Assemblée a su utiliser la plénitude de ses prérogatives pour créer le débat, susciter la réflexion et confronter les opinions en présence. Non sans aboutir au bout du compte, sur chacun de ces sujets, à des conclusions opérationnelles, directement tournées vers la décision et l'action.

QUESTIONS MÉMORIELLES POUR UNE MÉMOIRE PARTAGÉE



Bernard Accoyer,
Président de l'Assemblée nationale, Président de la mission d'information sur les questions mémorielles

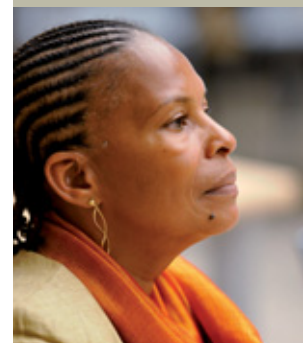
« Qui doit décider de ce qu'il faut commémorer, de ce qu'il faudrait oublier ?

Où commence et où s'arrête le "devoir de mémoire" ? Le débat a été amorcé dans la société, mais guère dans les assemblées parlementaires, ce qui posait une autre question essentielle : quelle est la place de la loi dans le domaine de l'histoire et de la transmission de la mémoire ? » C'est pour répondre à l'ensemble de ces interrogations fondamentales que l'Assemblée nationale a conduit cette année une réflexion globale sur les questions mémorielles en créant une mission d'information pluraliste, présidée par Bernard Accoyer. Après avoir entendu soixante-neuf personnalités dans le cadre d'auditions ou de tables rondes thématiques, la mission a dressé une liste de dix-huit recommandations opérationnelles, qui ont désormais vocation à guider l'action des pouvoirs publics. A l'issue de ses

travaux, la mission a considéré que **le rôle du Parlement n'est pas d'adopter des lois portant une appréciation sur des faits historiques**, le vote des résolutions prévues par le nouvel article 34-1 de la Constitution lui donnant d'ailleurs un meilleur outil d'expression. Le Parlement est dans son rôle, en revanche, quand il édicte des normes pour lutter contre le racisme et la xénophobie. Après avoir rappelé que le calendrier commémoratif relevait du champ de compétence du législateur, le rapport distingue la fixation du contenu des programmes – qui relève des historiens et des autorités scolaires – et la qualité de l'enseignement dispensé – sur laquelle le Parlement a vocation à exercer son pouvoir d'évaluation et de contrôle. Il conclut à la nécessité « d'atteindre une mémoire européenne partagée » par la création d'initiatives éducatives communes et le développement de commémorations fédératrices.



Rudy Salles et Christiane Taubira,
membres de la mission d'information sur les questions mémorielles





MALADIES SANS RÉMISSION

RESPECTER LA VIE, SOULAGER LA SOUFFRANCE

Élaborée après une concertation approfondie puis adoptée par l'Assemblée à l'unanimité, la loi du 22 avril 2005 relative à la fin de vie a été saluée, dès sa promulgation, comme un texte répondant avec équilibre au problème des maladies sans rémission. Tout en se refusant à légaliser l'euthanasie, en raison d'évidents risques de banalisation, cette loi a permis d'humaniser la fin de vie, prohibant « l'acharnement thérapeutique » et favorisant les soins palliatifs. C'est dans ce contexte que, début 2008, la demande d'une assistance au suicide d'une femme atteinte d'une tumeur des sinus a ému l'opinion et soulevé une nouvelle fois la question de la légalisation de l'euthanasie. À l'initiative du Président Accoyer, et à la demande du Premier ministre, l'Assemblée a créé une mission d'évaluation chargée, sous la conduite de Jean Leonetti, d'examiner cette question, en livrant notamment un diagnostic de la loi de 2005. Après avoir entendu soixante-quinze soignants et malades, la mission a abouti à une conclusion claire : **la remise en question de la loi de 2005 ne saurait constituer une réponse au problème soulevé, un cas isolé ne pouvant à lui seul remettre en cause une législation dont chacun reconnaît l'équilibre.** Relevant « qu'aucune voix, pas même celle des partisans d'un droit à la mort, ne s'est élevée en faveur d'une remise en cause de la loi », soulignant que les rares demandes d'euthanasie sont « d'abord l'expression d'un sentiment de solitude »

que « la présence de l'entourage et les soins palliatifs sont de nature à apaiser », le rapport préconise un renforcement des droits des malades dans la continuité des lois de 2002 et 2005, une meilleure réponse aux enjeux éthiques du soin et une adaptation de notre système de santé aux problèmes de la fin de vie.



Jean Leonetti, rapporteur de la mission d'évaluation sur les droits des malades et la fin de vie

Gaëtan Gorce, membre de la mission d'évaluation sur les droits des malades et la fin de vie

Christian Paul, Président de la mission d'information sur l'offre de soins



POUR QUE TOUS LES FRANÇAIS AIENT ACCÈS AUX SOINS

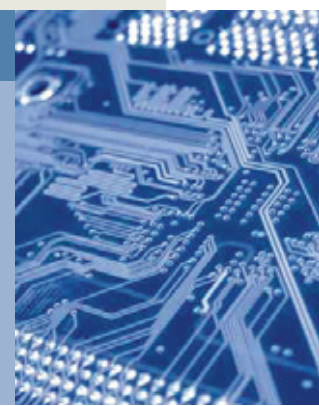
Dans la perspective du prochain débat législatif « hôpital, santé, patients, territoires », la Commission des affaires sociales a dressé un bilan complet de l'accès de nos concitoyens aux soins « de premier recours ». L'étude, conduite par Christian Paul et Marc Bernier, s'ouvre par un constat sévère : **alors que la France n'a jamais autant compté de professionnels de santé, dans nombre de nos territoires, la délivrance de soins courants n'est plus assurée de manière satisfaisante.** Relevant que la gestion restrictive des *numerus clausus* dans les années 1980-90 ne peut manquer d'entraîner, à politique inchangée, une nouvelle dégradation

de la situation, le rapport présente 30 recommandations pour inverser cette tendance. Trois axes sont privilégiés. Le renforcement du pilotage public de la répartition des professionnels de santé, tout d'abord, offre une précieuse piste pour une meilleure couverture territoriale, quitte à encadrer davantage la liberté d'installation des professionnels. En contrepartie, ceux-ci pourraient se voir délivrer des « mandats de santé publique » leur garantissant un forfait pour les tâches d'intérêt général. Enfin, la création de « pôles de santé » coordonnant en réseau dans un même bassin les intervenants permettrait d'améliorer le service rendu aux malades.

ZOOM

L'OFFICE DES CHOIX SCIENTIFIQUES INNOVE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a adopté cinq rapports en 2008, dont notamment une étude préparatoire à la révision de la loi bioéthique (Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte), une réflexion sur les apports de la science à la compensation du handicap (Bérengère Poletti) et une évaluation de la sécurité des barrages hydroélectriques (Christian Kert). Parallèlement, l'OPECST s'est investi dans le volet parlementaire de la Présidence française de l'Union européenne en organisant à Paris, sous l'impulsion de Claude Birraux, la première conférence interparlementaire des commissions et organes chargés de l'évaluation scientifique et technologique. Au terme de leurs débats, les participants ont adopté une plate-forme d'action qui ouvre la voie à davantage d'échanges entre ces organes et à la promotion d'un véritable Espace européen de recherche.





MIEUX UTILISER L'ARGENT DE L'IMPÔT, ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet de loi
de finances
pour 2009



Le contrôle du bon emploi des deniers publics par les administrations constitue le cœur même de la mission d'évaluation des politiques publiques assurée par le Parlement et récemment consacrée par la Constitution. Les thèmes retenus cette année – de la performance des universités au régime fiscal de l'investissement locatif, en passant par la politique de tarification de la SNCF ou la pertinence des exonérations sociales – témoignent que les préoccupations quotidiennes des Français tout aussi bien que les grands équilibres macro-économiques sont inclus dans le champ de cette mission conduite par les députés.



Une réunion de la
Commission des finances

EXONÉRATIONS SOCIALES 50 MILLIARDS, POUR QUOI FAIRE ?

Notre système de prélèvements obligatoires ne comporte pas moins de 72 cas d'exonération de contributions ou de cotisations sociales. Totalisant un montant de 50 milliards d'euros d'allègements, compensés dans la plupart des cas par le budget de l'État, ces « niches sociales » ne voient que trop rarement leur adéquation aux objectifs finaux – notamment le soutien à l'emploi – vérifiée par l'exécutif. C'est pourquoi la Commission des affaires sociales et la Commission des finances ont chargé Gérard Bapt et Yves Bur de passer au crible l'ensemble de ces dispositifs. À partir d'un diagnostic précis, qui a permis de confirmer l'absence quasi totale d'évaluation de la part de l'administration, ils avancent la nécessité d'une révision générale de ces politiques aux résultats souvent peu concluants. Ils appellent notamment à un réexamen complet des exonérations dites « ciblées ». L'étude énonce également plusieurs propositions détaillées de réforme des dispositifs les plus coûteux, avec pour

chacun d'eux, une évaluation des économies qui pourraient être réalisées. Ainsi, le rapport souligne qu'un recentrage des exonérations de charges salariales sur les rémunérations les plus modestes (de 1,4 à 1,6 fois le SMIC) permettrait à lui seul un gain annuel de 6 milliards d'euros par an, tandis que la limitation de ces mêmes exonérations aux mille premiers emplois par entreprise économiserait 4 milliards. **Dans le même esprit, il préconise une taxe à taux bas (5%) sur les 41 milliards d'avantages extra-salariaux aujourd'hui exonérés, tels que l'épargne salariale ou les « parachutes dorés »,** pour favoriser une plus grande justice de notre système de prélèvements. Plusieurs de ces propositions ont d'ores et déjà été suivies d'effet, comme par exemple le conditionnement des allègements généraux à l'ouverture d'une négociation sur les salaires ou l'instauration d'une contribution « forfait social » sur certaines rémunérations exclues de l'assiette des cotisations.



Gérard Bapt et Yves Bur,
Président et rapporteur de la
mission d'information sur les
exonérations de cotisations
sociales





UNIVERSITÉS : LA CULTURE DE L'ÉQUITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Depuis sa création, la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) suit avec une attention particulière le secteur des universités, en raison naturellement de l'importance des masses budgétaires en jeu – plus de 25 milliards d'euros – mais aussi du caractère stratégique de l'enseignement supérieur pour la compétitivité future de notre pays. L'étude d'Alain Claeys et de Laurent Hénart rendue publique le 25 juin 2008 – « Un nouveau contrat pour les universités » – s'inscrit ainsi dans la continuité des deux rapports déjà publiés par la MEC sur le sujet, mais en s'attachant cette fois plus particulièrement à faire émerger une politique optimisée de répartition des moyens existants entre les différents établissements universitaires. Au travers de ses quinze propositions, le rapport définit plusieurs critères opérationnels d'affectation des crédits, au premier rang desquels **les auteurs n'hésitent pas à faire figurer, à côté de la transparence et de l'équité territoriale, des indicateurs plus dynamiques et incitatifs, tels que l'encouragement à la performance** et le « raisonnement à coût complet ». Lors des débats d'automne sur le projet de loi de finances, la MEC a pu se féliciter de ce que le Gouver-

nement avait, sans attendre, appliqué au plus près cette recommandation novatrice, en répartissant pour la première fois une part significative des moyens – plus de 12% des dotations – en fonction du critère de performance proposé par les rapporteurs.



Alain Claeys et Laurent Hénart, rapporteurs de la MEC sur l'allocation des moyens des universités

Michel Piron, membre de la Commission des affaires économiques



INVESTISSEMENT LOCATIF : CONSTRUIRE LÀ OÙ LES FRANÇAIS EN ONT BESOIN

Depuis quinze ans, les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement locatif (actuellement régimes « Robien » et « Borloo ») ont contribué à soutenir l'offre de logements et à favoriser la modération des loyers. Néanmoins, le manque à gagner qu'ils représentent pour l'État – près de 600 millions d'euros par an – suppose qu'ils soient adaptés à la réalité du marché pour ne pas dériver vers des effets d'aubaine fiscale. C'est pourquoi la Commission des finances et la Commission des affaires économiques ont chargé François Scellier et Jean-Yves Le Bouillonnet de dresser un bilan dynamique de ces dispositifs. Les rapporteurs se sont accordés sur un diagnostic partagé et des propositions communes. Côté diagnostic, il ressort que certaines régions connais-

sent un excédent patent de logements locatifs, alors que d'autres zones, notamment certaines villes moyennes, demeurent sous-équipées. À l'heure où ces déséquilibres s'aggravent, **les rapporteurs préconisent une stratégie différenciée selon les territoires**, chaque DDE étant chargée de procéder à une évaluation de son marché local, évaluation sur la base de laquelle l'État délivrera – ou non – un agrément aux projets de construction. Parallèlement, le rapport prône la substitution d'une simple réduction d'impôt au système actuel d'amortissement. Ne faisant plus dépendre le gain fiscal du taux marginal d'imposition, une telle substitution irait dans le sens d'une plus grande justice fiscale, favorisant notamment les classes moyennes.

ZOOM

SNCF : POUR DES TARIFS PLUS SIMPLES

Depuis 1996, la SNCF a mis en œuvre une « gestion optimisée des tarifs » afin d'améliorer, grâce à une gamme de prix élargie, le remplissage de ses trains. Le rapporteur spécial du budget des transports terrestres, Hervé Mariton, soucieux de répondre à l'inquiétude des consommateurs quant à la complexité qui en résulte pour les usagers, a dressé un bilan complet de cette pratique. Relevant qu'un système qui contribue à un meilleur financement du train pour tous « ne saurait être condamné en tant que tel », le rapport souligne néanmoins la double nécessité « d'une modernisation de la tarification » et « d'une meilleure compréhension par le public ». En conséquence, le rapporteur propose, parmi plusieurs mesures, l'affichage sur chaque billet du « tarif médian », grâce auquel « le consommateur pourra savoir s'il se place dans les 50% de population payant le moins cher ou les 50% payant le plus ».





L'ASSEMBLÉE AU COEUR DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE



Soucieuse de prendre toute sa part dans le déroulement de la Présidence française de l'Union européenne, l'Assemblée et sa Commission chargée des affaires européennes ont consacré des études approfondies aux grands dossiers qui ont dominé ce temps fort pour notre pays, qu'il s'agisse de la crise financière, du « paquet énergie-climat » ou encore de la politique communautaire en matière d'immigration et d'asile.

PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR UN ENJEU PLANÉTAIRE



Bernard Deflesselles, membre de la Commission chargée des affaires européennes

Bernard Deflesselles et Jérôme Lambert rappellent, dans leur rapport présenté en novembre 2008, que le paquet énergie-climat est porteur des grandes ambitions de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique. Avec des objectifs à la hauteur des menaces identifiées par la communauté scientifique, et avec un horizon 2020 lui imposant d'assumer dès à présent ses responsabilités, **l'Europe affiche un fort volontarisme. L'essentiel demeure de la conforter dans son rôle de leader des négociations climatiques** internationales, ayant pour mission de définir un régime post-Kyoto pour l'après-2012. Dans un jeu où les États-Unis se sont montrés jusqu'à présent peu enclins à accepter des engagements contraignants, où la plupart des pays industrialisés se veulent modérés à l'instar du Japon et où les pays émergents demeurent en retrait, l'Europe se doit de jouer un rôle

moteur et, comme le préconisent les rapporteurs, de rechercher une alliance avec les pays en développement. Le paquet énergie-climat a été débattu en séance publique le 18 novembre 2008. Il a fait l'objet d'un accord historique au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, puis été adopté à une très large majorité du Parlement européen le 17 décembre 2008.

Par ailleurs, André Schneider, rapporteur pour la Commission chargée des affaires européennes du groupe de travail commun à cette commission et à la Commission des affaires économiques, a examiné en mai 2008 le troisième paquet de libéralisation de l'énergie. Ces mesures ont fait l'objet d'un accord politique au Conseil en octobre 2008 et permettront de renforcer la compétitivité du secteur énergétique européen et d'en accroître la réactivité face à des ruptures d'approvisionnement.



Pierre Lequiller, Président de la Commission chargée des affaires européennes



André Schneider, membre de la Commission chargée des affaires européennes



L'EUROPE UNIE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE

Dans son rapport de décembre 2008, Daniel Garrigue a jugé efficace la réaction des Européens face à la crise financière, née en 2007 aux Etats-Unis, alors que la chute de Lehman Brothers, en septembre 2008, aurait pu se traduire par un véritable cataclysme financier. Mais il faut maintenant que les Européens engagent une seconde bataille. **Aujourd'hui, la priorité est à la coordination, à l'échelle européenne, des plans de relance de l'activité**, particulièrement par l'investissement. Simultanément, l'Union européenne doit mettre en œuvre le plus rapidement et le plus fortement possible les instruments de régulation, de supervision et de moralisation indispensables pour imposer la refondation du système financier et monétaire international. Un nouveau sommet du G20 se tiendra le 2 avril 2009 à Londres et un programme de travail européen en vue de cette échéance a été adopté le 18 décembre 2008 pour permettre à l'Union européenne de formuler des positions communes.



Une réunion de la Commission chargée des affaires européennes

Thierry Mariani, membre de la Commission chargée des affaires européennes



POUR UN PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

Thierry Mariani, dans son rapport de juin 2008, dresse un état des lieux de la politique européenne d'immigration et se prononce en faveur d'un pacte européen sur l'immigration et l'asile. Celui-ci a été adopté par le Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008. **Il comprend cinq engagements** : l'immigration légale sera organisée en tenant compte des priorités, des besoins et des capa-

ités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et l'intégration sera favorisée ; la lutte contre l'immigration irrégulière sera assurée ; l'efficacité des contrôles aux frontières sera renforcée ; une Europe de l'asile sera édiflée ; un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement sera créé. La mise en œuvre du pacte fera l'objet d'un débat annuel entre les chefs d'Etat et de gouvernement.



ZOOM

LE VOLET PARLEMENTAIRE DE LA PFUE

Le volet parlementaire de la Présidence française de l'Union européenne a donné lieu à un grand nombre de réunions interparlementaires, l'Assemblée ayant ainsi été associée étroitement au déroulement de cette présidence, en organisant des rencontres largement consacrées à ses grandes priorités (énergie et développement durable, politique commune de défense, immigration et asile ...). Aux treize réunions tenues à l'Assemblée ou au Sénat, il convient d'ajouter les deux rencontres interparlementaires ayant eu lieu au Parlement européen (à Strasbourg et à Bruxelles), coprésidées par les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen. Au total, près de 650 parlementaires nationaux des Etats membres de l'Union européenne ont participé aux rencontres interparlementaires durant le second semestre 2008.





DIPLOMATIE, DÉFENSE :

RÉFLEXIONS DE FOND POUR UN RAYONNEMENT RETROUVÉ



Qu'il s'agisse de notre présence en Afghanistan, de notre influence en Afrique ou de la modernisation de notre outil de défense, l'Assemblée s'attache à porter en priorité ses travaux d'évaluation sur les questions qui conditionnent le maintien dans le temps de notre rayonnement international. Une réflexion exigeante et nécessaire, portée au nom de tous les députés par les commissions des affaires étrangères et de la défense.

AFRIQUE : NE PAS GÂCHER LES CHANCES DE LA FRANCE



Axel Poniatowski,
Président de la Commission
des affaires étrangères

« Alors que les réactions sur les relations franco-africaines restent vives, d'importantes mutations sont intervenues sur le continent africain, que la plupart des grandes puissances, en particulier les puissances émergentes, ont clairement identifiées. Malgré une présence ancienne, la France a insuffisamment anticipé l'ampleur de ces évolutions et leurs conséquences » : en s'ouvrant par ce constat sans concession, le rapport présenté par Jacques Remiller au nom de la mission d'information présidée par Jean-Louis Christ sur la politique de la France en Afrique appelle à une prise de conscience de nos élites politiques et économiques du « risque considérable » que représenterait un désengagement français de ce continent. Dénonçant « le paradoxe qui voit les entrepreneurs français désertifier l'Afrique au moment où les

opérateurs chinois et indiens débarquent en force », recensant les signes multiples « d'une coopération en peau de chagrin », le rapport dessine dans un second temps les contours d'une **rénovation de la politique africaine de la France** à même d'enrayer ce déclin. Il estime que la nouvelle réalité africaine impose également de « dépasser le cadre interétatique traditionnel pour s'ouvrir à la société civile », et se conclut par un appel pressant au renouveau de la coopération franco-africaine « de terrain ». Sont notamment prônés un réinvestissement dans le domaine éducatif via l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, une plus grande implication dans les activités de capital-investissement de soutien au secteur privé et, enfin, une coopération économique misant davantage sur le vivier exportateur que représentent nos PME.



Jacques Remiller et
Jean-Louis Christ, membres
de la Commission
des affaires étrangères





MOYEN-ORIENT : LE RÔLE DE L'IRAN EN QUESTION

Faut-il négocier avec l'Iran ? Pour répondre à cette question cruciale mais souvent traitée sur un mode passionnel, la Commission des affaires étrangères a souhaité prendre le temps d'une réflexion de fond, étayée sur une analyse complète et documentée de la situation. Construite autour de nombreuses auditions d'experts ainsi que de plusieurs déplacements au Moyen-Orient, la mission d'information conduite par Jean-Louis Bianco et Jean-Marc Roubaud dresse en premier lieu un panorama complet de la situation intérieure et extérieure de la République islamique. Relevant la complexité tant de la société que du régime politique iranien, caractérisé par l'éclatement des pôles décisionnels, le rapport apporte une réponse sans équivoque à la question du programme nucléaire développé par Téhéran, « dont les visées militaires, note-t-il, ne font plus de doute ». Puis, il passe en revue l'ensemble des options diplomatiques envisageables pour traiter le cas iranien. Relevant qu'accepter passivement un Iran doté de l'arme atomique constituerait « un pari extrêmement risqué », mais soulignant aussi que l'absence de dialogue international a fourni au régime islamique un contexte favorable pour développer à l'abri de toute pression son programme nucléaire, le rapport souligne en conclusion que « la négociation d'un accord global » avec l'Iran constitue « le seul moyen de préserver l'équilibre régional ». Ce dialogue, qui ne pourra être effectif que si la condi-

tion préalable de la suspension de l'enrichissement est levée, devra tendre à obtenir à la fois un règlement du dossier nucléaire et la contribution de l'Iran à cet équilibre régional.



Jean-Marc Roubaud et Jean-Louis Bianco, membres de la Commission des affaires étrangères

Guy Teissier, Président de la Commission de la défense



François Lamy, membre de la Commission de la défense



AFGHANISTAN : L'ASSEMBLÉE AUX CÔTÉS DE NOS SOLDATS

La Commission de la défense a suivi avec attention tout au long de l'année l'évolution de l'engagement de la France en Afghanistan. À la suite des événements tragiques survenus le 18 août, elle a organisé un cycle d'auditions, pour certaines communes avec la Commission des affaires étrangères, afin de mieux comprendre les causes et l'enchaînement exact des événements. Pour approfondir sa réflexion, elle a confié à François Lamy et Pierre Lellouche une mission d'information sur l'évaluation de l'opération militaire française, parallèlement au dé-

bat qui s'est tenu le 22 septembre dans l'hémicycle sur l'autorisation de prolongation de nos forces armées dans ce pays. Trois axes de réflexion ont été choisis : l'examen de la situation de notre armée à travers l'étude de ses moyens militaires et matériels, l'évaluation de la stratégie et des objectifs poursuivis tant par l'OTAN que par les Etats-Unis et la recherche de voies de sortie du conflit. Au cours d'un premier point d'étape tenu fin octobre 2008 à l'issue d'une période d'observation sur place, les rapporteurs ont souhaité une meilleure adéquation de notre effort de coopération économique à l'intensité de notre engagement militaire. Ils ont également souligné l'urgence d'une meilleure mise en cohérence des procédures de commandement entre les forces alliées. Cette mission se poursuivra au cours de l'année 2009.

MOON

PROGRAMMATION MILITAIRE : PRENDRE UN TEMPS D'AVANCE

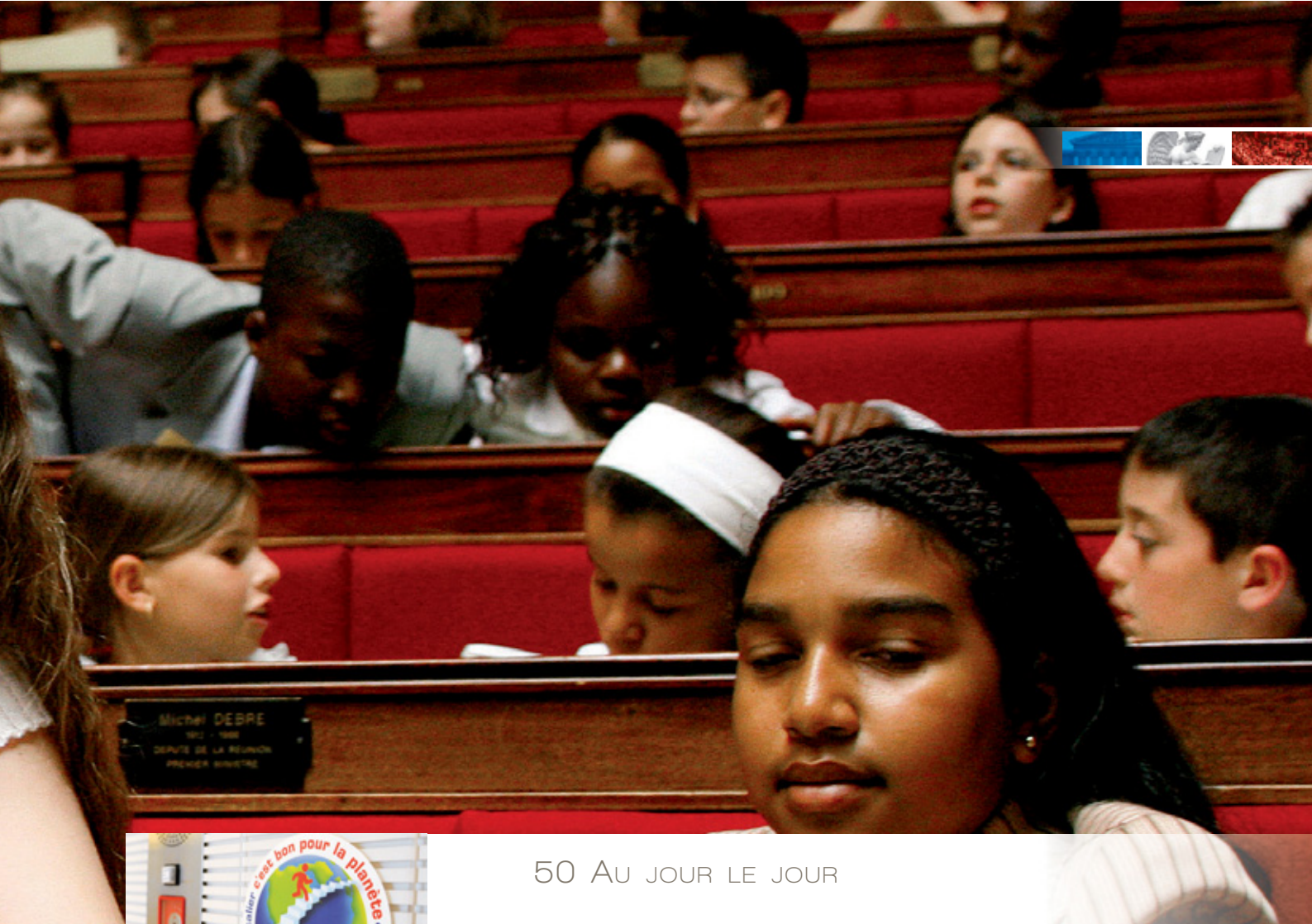
La Commission de la défense a, très tôt dans l'année 2008, entamé la préparation de l'examen du projet de loi de programmation militaire 2009-2014. Elle s'est ainsi investie dans l'élaboration du « Livre blanc sur la défense » qui trace les lignes de force de l'effort de défense de la Nation, en déléguant deux de ses membres au sein de la commission chargée de l'élaborer. Auditionnant à plusieurs reprises le ministre de la défense, elle a enrichi les débats grâce notamment à des études conduites sur l'aéromobilité (Alain Marty, Michel Sordi et Jean-Claude Viollet) ou le secteur spatial (Odile Saugues et Serge Grouard). Enfin, soucieuse d'optimiser les engagements budgétaires de l'État, elle a chargé Patricia Adam, Patrice Beaudouin et Yves Fromion de dresser un tableau complet de l'exécution de la loi de programmation militaire 2003-2008.





LA VIE DE L'ASSEMBLÉE

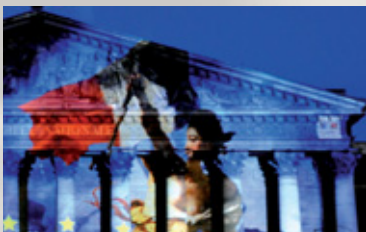
FAIRE VIVRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES PLUS JEUNES DE NOS COMPATRIOTES, LES VALEURS DE LA DÉMOCRATIE ET LA MÉMOIRE DES GRANDS COMBATS POUR LA RÉPUBLIQUE CONSTITUE L'UNE DES MISSIONS ESSENTIELLES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. ELLE L'ASSUME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE EN FAISANT DU PALAIS BOURBON UN LIEU VIVANT DE RENCONTRES, D'EXPOSITIONS ET D'ÉVÉNEMENTS CITOYENS. ELLE S'ACQUITTE ÉGALEMENT DE CETTE TÂCHE EN VEILLANT À CE QUE LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU PALAIS BOURBON REVÊTE, NOTAMMENT SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, UN CARACTÈRE EXEMPLAIRE AUX YEUX DE TOUS.



50 AU JOUR LE JOUR

ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ

LA VOLONTÉ DE L'EXEMPLARITÉ



52 MÉMOIRE, VALEURS & AVENIR

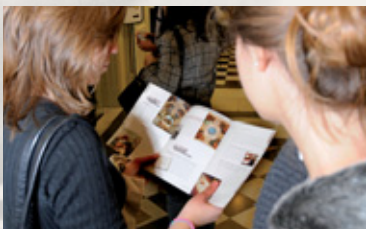
MÉMOIRE PARTAGÉE

AVENIR COMMUN



54 CHIFFRES-CLÉS

LES GRANDES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ 2008



56 RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

VISITER ET CONNAÎTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ : LA VOLONTÉ DE L'EXEMPLARITÉ



Soucieuse de démontrer que la préservation de l'environnement constitue une obligation quotidienne dont aucun citoyen ni nulle institution ne peut s'exonérer, l'Assemblée a intensifié son action pour faire du Palais Bourbon un lieu exemplaire en matière écologique. Une action utilement complétée par des initiatives en direction de nos concitoyens handicapés et la mobilisation du Parlement des enfants en faveur des maladies orphelines.



BLEU, BLANC, VERT : L'ASSEMBLÉE DONNE LE BON EXEMPLE ENVIRONNEMENTAL

Au cours de l'année 2008, l'Assemblée a, dans son fonctionnement quotidien, engagé ou poursuivi un vaste ensemble de mesures en faveur de l'environnement. L'objectif fixé est clair : faire du Palais Bourbon une institution en tous points exemplaire dans ce domaine. Des résultats très significatifs ont déjà été obtenus. Le bilan carbone que l'Assemblée vient de réaliser montre que ses émissions de gaz à effet de serre se situent dans une fourchette « basse » par rapport à des organismes du secteur tertiaire de dimension comparable. **À ce jour, 90 % de son éclairage effectif est d'ores et déjà assuré par des lampes à basse consommation.** L'institution a cessé tout achat de rames de papier vierge ordinaire pour se fournir exclusivement en fibres éco-labellisées issues de forêts gérées durablement. Parallèlement, le nombre d'exemplaires tirés de documents parlementaires (projets de loi, rapports ...) a été réduit de 15 %. Enfin, plusieurs expériences innovantes ont été lancées, l'immeuble Chaban-Delmas étant notamment choisi comme site pilote en matière de chauffage et d'isolation, avec l'installation de capteurs solaires sur le toit et la mise en place d'une

terrasse végétalisée isolante. L'effort sera poursuivi en 2009. Il réside notamment dans une plus grande responsabilisation écologique des 2 900 personnes qui travaillent quotidiennement à l'Assemblée, avec, entre autres, la diffusion d'un guide des bonnes pratiques environnementales réalisé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Une approche civique pour rappeler que si le respect de l'environnement est une question de volonté politique, il est d'abord et avant tout l'affaire de tous.





LA LEÇON DE SOLIDARITÉ DU PARLEMENT DES ENFANTS

Leçon d'éducation civique « grandeur nature » pour ses participants, le Parlement des enfants constitue aussi un rendez-vous riche d'enseignements pour tous, tant les « délégués juniors » y font, année après année, preuve d'esprit de maturité et de générosité. **C'est ainsi qu'en 2008, les jeunes élus ont souhaité attirer l'attention de l'opinion sur les « maladies rares », dites également « orphelines »,** pour lesquelles les personnes touchées ne peuvent bénéficier de réponse thérapeutique appropriée. En adoptant la proposition de loi de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Renan le Mourillon de Toulon (83), les enfants ont en par-

ticulier soulevé le délicat problème du financement de la recherche et des soins spécifiques, témoignant ainsi de leur sensibilité aux grands problèmes éthiques et scientifiques.

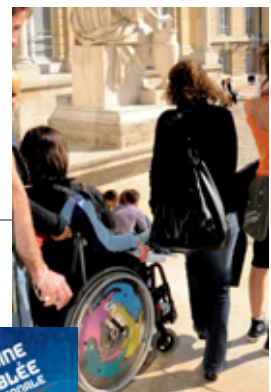
Outre cette proposition, la 14^e édition du Parlement des enfants a été marquée par la présence, aux côtés des 577 délégués juniors, de 26 enfants représentant chacun de nos partenaires de l'Union européenne. Les jeunes délégués de Slovénie et de la République tchèque, États exerçant la présidence de l'Union avant et après la France, ont été invités à prendre la parole pour exprimer leur espoir d'un continent uni dans une culture commune de paix et de prospérité.



JOURNÉES DU PATRIMOINE : ACCUEIL SPÉCIAL POUR NOS CONCITOYENS HANDICAPÉS

En 2008, les Journées du Patrimoine ont une nouvelle fois connu une affluence exceptionnelle à l'Assemblée nationale: les 19, 20 et 21 septembre, ce sont près de 22 500 visiteurs qui se sont pressés pour visiter le Palais Bourbon. **Ce chiffre, qui constitue un nouveau record, place l'Assemblée au premier rang des institutions publiques les plus visitées** durant ces journées. L'une des raisons de ce succès réside dans la volonté de l'Assemblée d'assurer l'accessibilité la plus large à ce type de manifestation pour l'ensemble

des citoyens. C'est ainsi que le 19 septembre, un dispositif spécial avait été mis en place, permettant un accueil privilégié aux personnes handicapées. Allant au-delà des aménagements habituels, un parcours spécialement étudié a ainsi offert aux personnes à mobilité réduite l'occasion de découvrir en toute disponibilité d'esprit les merveilles du patrimoine du Palais Bourbon et de l'Hôtel de Lassay. Parallèlement, une édition en braille du guide d'accueil *Bienvenue à l'Assemblée nationale* avait été imprimée à destination du public mal-voyant.

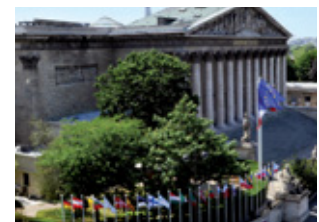


ZOOM

NICOLAS HULOT À L'ASSEMBLÉE : « PLANÈTE, ATTENTION DANGER ! »

Exemplaire dans son respect quotidien de l'environnement, l'Assemblée s'emploie également par tous les moyens à sensibiliser l'opinion publique à l'impératif écologique. Le 8 janvier 2008, à l'invitation du Président Bernard Accoyer, Nicolas Hulot est venu présenter à un public de plusieurs centaines d'élus et de décideurs le film « La 11^e heure, le dernier virage ». Produit par Leonardo DiCaprio, ce documentaire démontre, faits à l'appui, l'urgence d'une politique environnementale globale, sans laquelle des dommages irréversibles viendront sous peu affecter les grands équilibres naturels. Rappelant la volonté qui est celle de l'Assemblée « d'agir maintenant », le Président Accoyer reprenait pleinement à son compte le message lucide mais volontariste porté par le film: « Le défi est immense mais il n'est pas hors de portée ».





DE LA GRANDE GUERRE À L'EUROPE DE DEMAIN

MÉMOIRE PARTAGÉE, AVENIR COMMUN

Faire vivre la mémoire républicaine sans oublier de mobiliser chacun autour des enjeux de demain : tout au long de l'année, en célébrant Zola et Clemenceau, en rendant hommage aux députés morts durant la Grande Guerre, en fêtant les cinquante ans de la V^e République et en illuminant sa colonnade aux couleurs de l'Europe, l'Assemblée a axé sa communication autour des valeurs, des institutions et des aspirations qui rassemblent les citoyens autour d'un idéal commun.

L'EUROPE S'ILLUMINE AU PALAIS BOURBON



« Loin de ne concerner que le seul exécutif, la construction d'une Europe démocratique est l'affaire de l'ensemble des citoyens et de leurs représentants directs: les parlementaires. Nous savons ce qu'il en coûte de construire l'Europe loin des peuples et de leurs élus... ». Forte de cette conviction énoncée par le Président Bernard Accoyer, l'Assemblée n'a cessé durant la Présidence française de multiplier les actions pédagogiques pour rapprocher les Français d'une construction communautaire encore trop mal connue d'eux. Ainsi, tout au long de cette présidence, **un grand film retraçant l'histoire de l'Europe – des pères fondateurs jusqu'aux réalisations les plus récentes – a été projeté chaque soir sur la colonnade** du Palais Bourbon, grâce à des techniques modernes d'animation lumineuse. En

contrebas de cette même colonnade, les 27 drapeaux des États de l'Union sont venus s'adjoindre aux drapeaux tricolores ornant traditionnellement la façade de l'Assemblée, afin de marquer aux yeux de tous la vocation européenne de l'institution parlementaire. Enfin, pour qu'Europe rime avec ouverture et découverte, de multiples rendez-vous culturels ont été organisés au Palais Bourbon durant le second semestre 2008: concert « européen » dans la cour de l'Hôtel de Lassay (12 juillet), déploiement d'une carte géante de l'Union, co-réalisée avec l'IGN, à proximité de l'hémicycle (3 novembre), lectures publiques, enfin, de textes de Lamartine, Hugo et Patočka consacrés à l'Europe par la troupe de la Comédie-Française dans les salons de la Présidence (4 novembre).



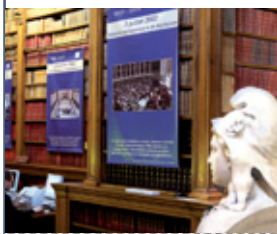


FAIRE VIVRE LE SOUVENIR DES COMBATS POUR LA DÉMOCRATIE

Il y a un siècle, le 4 juin 1908, Émile Zola entrait au Panthéon, après que le Parlement de l'époque eut décidé du transfert de ses cendres. Pour célébrer cet événement et réitérer son hommage à l'auteur de « J'accuse », l'Assemblée nationale a pris l'initiative de publier un ouvrage retraçant le débat parlementaire de 1908, au terme duquel les députés votèrent, non sans échanges vifs entre nationalistes et républicains, cette « panthéonisation ». L'Assemblée s'est simultanément associée à l'exposition « Zola au Panthéon » organisée dans la crypte même du monument. Inaugurée le 4 juin par le Président Bernard Accoyer, cette exposition a fait revivre grâce à de nombreux documents d'époque – photos, dessins, cartes postales, caricatures de presse – le combat exemplaire de l'écrivain pour la réhabilitation d'Alfred Dreyfus.

C'est dans le même esprit que le 11 novembre dernier, l'Assemblée a célébré le 90^e anniversaire de l'armistice de 1918. Elle a souhaité à cette occasion rendre hommage au « Père la Victoire » en publiant une biographie de Georges Clemenceau en partenariat avec la Documentation française. Elle a également voulu que se perpétue la mémoire des dix-sept députés alors en

exercice qui ont payé de leur vie leur participation aux combats de la Grande Guerre. Une fresque commémorative composée à partir de leurs portraits a été apposée sur les grilles du Palais Bourbon afin que chacun se souvienne, selon les mots du Président Accoyer, que « les élus de la Nation avaient su, en cette circonstance comme en d'autres, prendre part à l'effort commun et acquitter l'impôt du sang ».



1 000 DOCUMENTS EN LIGNE SUR LA V^e RÉPUBLIQUE

Durant tout le mois d'octobre 2008, l'Assemblée a tiré parti du cinquantième anniversaire de la fondation de la V^e République pour mieux faire connaître aux citoyens des institutions ayant permis d'apporter à notre vie démocratique stabilité et cohérence. Le site Internet assemblee-nationale.fr a été largement mis à contribution, avec la mise en ligne, grâce à un partenariat exceptionnel avec l'INA, de plus de 1 000 documents audiovisuels permettant aux internautes de revivre les moments forts d'un demi-siècle de vie parlementaire : projet de loi IVG, débat sur l'abolition de la peine de mort, instauration des 35 heures... Conçu à partir de ces archives, un film a été parallèlement réalisé par l'Assemblée puis distribué à chacun des 577 députés

comme outil d'animation civique et pédagogique. Par ailleurs, la totalité des débats de l'Assemblée nationale depuis 1958 a été numérisée pour être mise à la disposition des internautes. Au Palais Bourbon même, une exposition proposait au public un parcours photographique original à travers l'histoire de l'Assemblée depuis 1958. Enfin, la station de métro «Assemblée nationale» a été décorée spécialement à l'occasion de ce cinquantième. Ornée d'une fresque retraçant les temps forts et les grandes figures de la V^e République, celle-ci a offert aux milliers de voyageurs qui y transitent quotidiennement une évocation dynamique et moderne de l'institution parlementaire.



MOON BONNE ANNÉE... ÉLECTRONIQUE

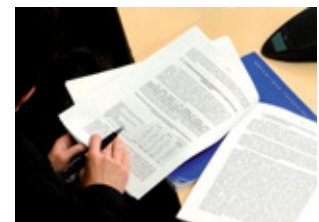
Réaliser une économie substantielle de papier, et de ce fait une appréciable économie budgétaire, tout en montrant que le Palais Bourbon maîtrise pleinement les technologies de son temps : tel était le triple objectif de la « carte de vœux électronique » qu'à l'initiative de Catherine Vautrin, Présidente de la Délégation chargée de la communication, l'Assemblée nationale a mis cette année à la disposition de chacun des 577 députés. Outre un classique mais chaleureux message de bonne année, la carte adressée par mél aux citoyens, renvoyait, grâce à un lien internet, vers une animation d'une minute rappelant les grandes missions civiques du député.





CHIFFRES-CLÉS 2008

Les chiffres-clés de l'année 2008 témoignent du caractère particulièrement intense de l'activité de l'Assemblée nationale. Avec près d'une centaine de rapports d'information adoptés et plus de 26 000 questions posées au Gouvernement, la mission de contrôle, d'évaluation et d'information connaît une croissance remarquable. Une densité qui se traduit également dans le temps total de séance, qui franchit le cap du millier d'heures.



95 TEXTES ONT ÉTÉ ADOPTÉS DÉFINITIVEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2008

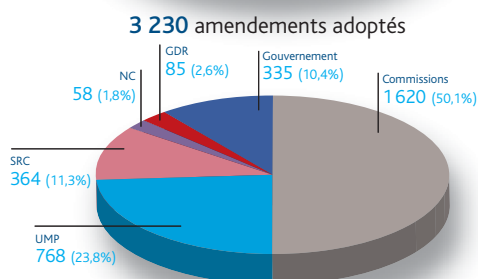
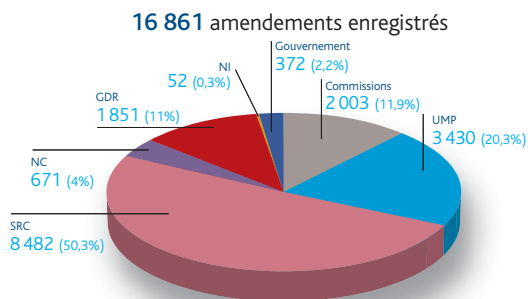
Sur l'ensemble de ces textes, **43 autorisent la ratification de traités** ou de **conventions internationales** et 15 sont issus de propositions d'origine parlementaire – soit **29 %**, hors traités et conventions internationales. Parmi ces derniers, **7 sont issus de propositions de loi** déposées par des **députés**.

26 250 QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES AU GOUVERNEMENT

Parmi elles, **613 ont été posées lors des séances de questions au Gouvernement** des mardis et mercredis après-midi. **358 questions orales sans débat** ont été parallèlement posées lors des séances du mardi matin.

Au total, les 25 279 questions écrites ont suscité **21 355 réponses**.





3 230 AMENDEMENTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS

3 230 amendements ont été adoptés dont plus de **50% sont issus des travaux conduits en commissions** et plus de **15% des groupes minoritaires et d'opposition**.

313 RAPPORTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS EN 2008

313 rapports ont été adoptés en 2008 dont **120 rapports législatifs**, **97 rapports budgétaires** et **96 rapports d'information**, ce qui constitue un **volume record** sous la V^e République.



ACTIVITÉ : 120 JOURS DE SÉANCE EN 2008

L'Assemblée a siégé en séance durant **120 jours**, tenant un nombre total de **266 séances**. L'ensemble représente **1002 h 40 de séances**

- dont **750 h 30** consacrées à la législation
- dont **113 h** consacrées au budget
- dont **134 h 30** consacrées au contrôle
- dont **37 h 30** consacrées aux déclarations
- dont **97 h** consacrées aux questions
- dont **4 h 40** consacrées à des travaux divers



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA SÉANCE PUBLIQUE ET LES VISITES DU PALAIS BOURBON

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les dix premières personnes arrivées avant le début de la séance et pour celles munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles*.

Des visites guidées gratuites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député.

**Entrée par le 33, quai d'Orsay. Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).*

Tenue correcte exigée.

VENIR AU PALAIS BOURBON : MOYENS D'ACCÈS

- **Métro** : ligne 12 (Assemblée nationale), lignes 13 et 8 (Invalides).
- **RER** : ligne C (Invalides).
- **Bus** : lignes 24, 63, 73, 83, 84, 94 (Assemblée nationale) ; ligne 93 (esplanade des Invalides).
- **Stationnement** : parking des Invalides.





LA BOUTIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

7, rue Aristide Briand
75007 Paris.

Objets-souvenirs, librairie.

Tél. : 01 40 63 00 33



S'INFORMER SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- le site Internet www.assemblee-nationale.fr : tous les travaux et publications en ligne.
- LCP-Assemblée nationale - La chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, et sur Internet (www.lcpan.fr).
- le service téléphonique "Info Assemblée" : 01 40 63 69 69



Conception, rédaction, réalisation
Milou+Dufay

Imprimé par IME usine ISO 14 001
sur du papier 100 % PEFC
issu de forêts gérées durablement



Crédits photos
Photographes de l'Assemblée nationale
AFP
Fotolia
Getty images
Photononstop
SIPA



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr